

Comptes consolidés au 31 décembre 2006



www.legrandelectric.com

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine cedex

Deloitte et Associés
185, avenue Charles-de-Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2006**

Aux Actionnaires

LEGRAND (ex LEGRAND HOLDING SA)
128, Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny
87000 Limoges

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société Legrand (ex Legrand Holding SA) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2006 tels qu'ils sont joints au présent rapport, étant précisé que nous n'avons pas effectué de diligences sur les informations trimestrielles figurant dans la note 27.

Ces comptes consolidés ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-dessous.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II - Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Votre société présente à l'actif de son bilan consolidé des goodwill pour un montant de 1.633 millions d'euros et des immobilisations incorporelles pour un montant de 1.840 millions d'euros enregistrés notamment à l'occasion de l'acquisition de Legrand France en 2002 et des acquisitions de filiales réalisées depuis 2005. Votre société procède systématiquement, à chaque clôture, à un test de dépréciation des goodwill et des immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des actifs à long terme, selon les modalités décrites dans les notes 1.f et 1.g aux états financiers. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées et nous avons vérifié que les notes 2 et 3 aux états financiers donnent une information appropriée.
- Au 31 décembre 2006, votre société dispose d'un montant de déficits fiscaux reportables principalement au sein des entités françaises et américaines. La note 1.j précise le traitement comptable retenu pour reconnaître les actifs d'impôts correspondants. Nous avons examiné les analyses de recouvrement des reports déficitaires établies par votre société et nous avons vérifié que la note 22 fournit une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

1.3. Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Neuilly sur Seine, le 7 février 2007

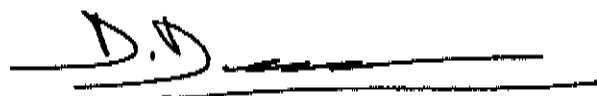
Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit



Edouard Sattler

Deloitte et Associés



Dominique Descours

LEGRAND *
COMPTES CONSOLIDES
31 décembre 2006

Sommaire

Compte de résultat consolidé	2
Bilan consolidé	3
Tableau des flux de trésorerie consolidés	5
Tableau de l'évolution des capitaux propres	6
Notes annexes	7

Compte de résultat consolidé

	Legrand		
	Période de 12 mois		
	close le 31 décembre		
	2006	2005	2004
	<i>(en millions d'euros)</i>		
Chiffre d'affaires (note 1 (k))	3.736,8	3.247,9	2.926,3
Charges opérationnelles			
Coût des ventes	(1.881,7)	(1.675,4)	(1.505,7)
Frais administratifs et commerciaux	(977,7)	(835,6)	(760,9)
Frais de recherche et développement	(237,9)	(238,6)	(233,9)
Autres produits (charges) opérationnels (note 20 (b))	(109,9)	(92,6)	(77,5)
Résultat opérationnel (note 20)	529,6	405,7	348,3
Charges financières (note 21 (b))	(157,4)	(206,5)	(257,5)
Produits financiers (note 21 (b))	33,7	25,4	26,1
Gains (pertes) de change (note 21 (a))	40,4	(32,3)	5,8
Perte sur extinction de dette (note 15 (a))	(109,0)	0,0	(50,7)
Charges financières (nettes)	(192,3)	(213,4)	(276,3)
Quote-part du résultat des entreprises associées	0,8	1,3	2,6
Résultat avant impôts	338,1	193,6	74,6
Impôts sur les résultats (note 22)	(82,9)	(89,8)	(46,6)
Résultat net de l'exercice	255,2	103,8	28,0
Résultat net revenant à :			
– Legrand	252,0	101,4	26,8
– Intérêts minoritaires	3,2	2,4	1,2
Résultat net par action (euros) (notes 10 et 1 (s))*	1,019	0,534	0,141
Résultat net dilué par action (euros) (notes 10 et 1 (s))*	1,009	0,527	0,139

Les Notes annexes des pages 7 à 57 font partie intégrante de ces états financiers.

*Le 24 février 2006, le nombre d'actions a été divisé par 4. De ce fait, le résultat net par action et le résultat net dilué par action ont été recalculés à fin décembre 2005 et à fin décembre 2004.

Le résultat net par action et le résultat net dilué par action publiés au 31 décembre 2005, avant division, étaient respectivement de 0,134 et 0,132 euro.

Le résultat net par action et le résultat net dilué par action publiés au 31 décembre 2004, avant division, étaient respectivement de 0,035 et 0,035 euro.

Bilan consolidé

	Legrand		
	31 décembre 2006	31 décembre 2005	31 décembre 2004
	<i>(en millions d'euros)</i>		
ACTIF			
Actifs courants			
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 1 (d))	178,9	133,2	68,3
Valeurs mobilières de placement (note 9)	0,4	0,6	13,1
Dépôt bloqué	0,0	0,0	27,0
Créances impôt courant ou exigible	14,2	6,1	1,9
Créances clients et comptes rattachés (notes 1 (e) et 7)	620,8	563,2	495,7
Autres créances (note 8)	132,2	127,5	130,3
Stocks et en-cours (notes 1 (i) et 6)	560,1	474,5	422,0
Autres actifs financiers courants (note 24)	22,2	33,4	66,2
Total Actifs courants	1.528,8	1.338,5	1.224,5
Actifs non courants			
Immobilisations incorporelles (notes 1 (f) et 2)	1.840,0	1.861,3	1.903,3
Goodwills (notes 1 (g) et 3)	1.633,2	1.780,0	1.335,1
Immobilisations corporelles (notes 1 (h) et 4)	789,2	833,6	816,0
Participations dans les entreprises associées (note 5)	10,5	9,5	12,5
Autres titres immobilisés (note 5)	5,0	4,1	5,9
Impôts différés (notes 1 (j) et 22)	124,6	61,5	62,9
Autres actifs non courants	4,8	4,6	4,3
Total Actifs non courants	4.407,3	4.554,6	4.140,0
Total Actif	5.936,1	5.893,1	5.364,5

Les Notes annexes des pages 7 à 57 font partie intégrante de ces états financiers.

Legrand			
	31 décembre 2006	31 décembre 2005	31 décembre 2004
	<i>(en millions d'euros)</i>		
PASSIF			
Passifs courants			
Emprunts courants (note 18)	790,7	319,3	203,6
Dettes d'impôt courant ou exigible	32,7	22,3	17,7
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	454,4	377,0	311,3
Provisions et autres passifs courants (note 19)	436,8	406,9	362,8
Autres passifs financiers courants (note 24)	66,6	59,9	159,1
Total Passifs courants	1.781,2	1.185,4	1.054,5
Passifs non courants			
Impôts différés (notes 1 (j) et 22)	663,9	720,3	697,4
Provisions et autres passifs non courants (note 16)	109,8	134,0	99,8
Avantages du personnel (notes 1(q) et 17)	147,6	139,7	131,0
Emprunts non courants (note 15)	1.055,5	1.803,3	1.674,4
Titres subordonnés à durée indéterminée (note 13)	9,5	28,5	68,9
Emprunt entre parties liées (note 14)	0,0	1.334,8	1.275,8
Total Passifs non courants	1.986,3	4.160,6	3.947,3
Capitaux propres			
Capital social (note 10)	1.078,8	759,4	759,4
Réserves (note 12 (a))	1.217,6	(157,1)	(259,5)
Réserves de conversion (note 12 (b))	(136,6)	(64,3)	(144,7)
Capitaux propres revenant au Groupe	2.159,8	538,0	355,2
Intérêts minoritaires	8,8	9,1	7,5
Total capitaux propres	2.168,6	547,1	362,7
Total Passif	5.936,1	5.893,1	5.364,5

Les Notes annexes des pages 7 à 57 font partie intégrante de ces états financiers.

Tableau des flux de trésorerie consolidés

Legrand			
Période de 12 mois			
close le 31 décembre			
	2006	2005	2004
	<i>(en millions d'euros)</i>		
Résultat net de l'exercice	255,2	103,8	28,0
Mouvements des actifs et passifs n'ayant pas entraîné de flux de trésorerie :			
– Amortissement des immobilisations corporelles (note 20 (a))	142,0	144,0	141,8
– Amortissement des immobilisations incorporelles (note 20 (a))	98,0	111,0	133,6
– Amortissement des frais de développement (note 20 (a))	3,4	0,4	0,0
– Amortissement des charges financières	2,1	3,2	0,6
– Perte sur extinction de dette	109,0	0,0	50,7
– Variation des impôts différés	(14,5)	12,9	(24,4)
– Variation des autres actifs et passifs non courants	0,2	16,4	2,5
– Quote-part du résultat des entreprises associées	(0,8)	(1,3)	(2,6)
– Perte (gain) de change	(0,9)	18,1	(1,8)
– Autres éléments n'ayant pas d'incidence sur la trésorerie	26,1	25,3	47,2
(Plus-values) moins-values sur cessions d'actifs	(1,1)	7,1	(5,6)
(Plus-values) moins-values sur cessions de placements	0,0	0,1	0,3
Variation des autres actifs et passifs opérationnels :			
– Stocks et en-cours	(74,5)	(6,6)	(40,8)
– Créances clients et comptes rattachés	(38,4)	(5,2)	9,8
– Dettes fournisseurs et comptes rattachés	62,4	33,9	60,9
– Autres actifs et passifs opérationnels	13,3	(12,6)	29,2
Flux de trésorerie issus des opérations courantes	581,5	450,5	429,4
Produit résultant de la vente d'immobilisations corporelles et incorporelles	27,5	10,9	45,4
Investissements	(130,8)	(112,0)	(95,7)
Frais de développement capitalisés	(22,1)	(21,5)	(17,1)
Variation des autres actifs et passifs financiers non courants	(0,5)	0,0	0,0
Trésorerie provenant de cessions de valeurs mobilières de placement	0,1	0,3	138,4
Acquisition de valeurs mobilières de placement	0,0	40,2	(18,5)
Acquisition de filiales (sous déduction de la trésorerie acquise) (note 3)	(85,9)	(399,8)	0,0
Investissements en participations non consolidées	(2,0)	0,0	(0,1)
Flux de trésorerie générés par les investissements	(213,7)	(481,9)	52,4
– Augmentation de capital (note 10)	866,2	0,0	0,0
– Dividendes payés par Legrand	(110,6)	0,0	0,0
– Dividendes payés par des filiales de Legrand	(3,2)	(1,2)	(0,8)
– Amortissement des TSDI	(19,0)	(40,5)	(39,9)
– Nouveaux emprunts & utilisation de lignes de crédit	2.255,8	179,2	929,7
– Remboursement d'emprunts	(3.444,9)	0,0	(1.324,1)
– Frais d'émission de la dette	(6,1)	0,0	(6,3)
– Perte sur extinction de dette	(109,0)	0,0	0,0
– Augmentation (diminution) des concours bancaires courants	258,5	(49,7)	(40,2)
Flux de trésorerie issus des opérations financières	(312,3)	87,8	(481,6)
Effet net des conversions sur la trésorerie	(9,8)	8,5	0,2
Variation nette de la trésorerie	45,7	64,9	0,4
Trésorerie en début d'exercice	133,2	68,3	67,9
Trésorerie à la clôture de l'exercice	178,9	133,2	68,3
Détail de certains éléments issus des opérations courantes			
– intérêts payés au cours de l'exercice	122,1	150,7	182,9
– impôts sur les bénéfices payés au cours de l'exercice	86,3	57,8	45,5

Les Notes annexes des pages 7 à 57 font partie intégrante de ces états financiers.

Tableau de l'évolution des capitaux propres

	Capitaux propres revenant à Legrand				Intérêts minoritaires	Total des capitaux propres
	Capital social	Réserves	Réserves de conversion	TOTAL		
<i>(en millions d'euros)</i>						
Au 31 décembre 2004	759,4	(259,5)	(144,7)	355,2	7,5	362,7
Résultat net de la période		101,4		101,4	2,4	103,8
Dividendes versés				0,0	(1,2)	(1,2)
Augmentation de capital				0,0		0,0
Options de souscription d'actions		1,0		1,0		1,0
Produits (charges) nets comptabilisés directement en capitaux propres			80,4	80,4	0,4	80,8
Au 31 décembre 2005	759,4	(157,1)	(64,3)	538,0	9,1	547,1
Résultat net de la période		252,0		252,0	3,2	255,2
Dividendes versés		(110,6)		(110,6)	(3,2)	(113,8)
Augmentation de capital (note 10)	319,4	1.257,7		1.577,1		1.577,1
Frais liés à l'introduction en bourse		(21,8)		(21,8)		(21,8)
Options de souscription d'actions		5,0		5,0		5,0
Produits (charges) nets comptabilisés directement en capitaux propres		(7,6)	(72,3)	(79,9)	(0,3)	(80,2)
Au 31 décembre 2006	1.078,8	1.217,6	(136,6)	2.159,8	8,8	2.168,6

Détail des produits (charges) nets comptabilisés directement en capitaux propres

	31 décembre 2006	31 décembre 2005	31 décembre 2004
<i>(en millions d'euros)</i>			
Écarts actuariels (notes 1 et 1 (q))	(12,3)	-	-
Impôts différés sur écarts actuariels	4,7	-	-
Réserves de conversion (note 12 (b))	(72,6)	80,8	(43,1)
Total	(80,2)	80,8	(43,1)

Les Notes annexes des pages 7 à 57 font partie intégrante de ces états financiers.

SOMMAIRE DETAILLE

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

	Pages
Informations générales	8
Liste des sociétés consolidées	8
1- Principes comptables	11
2- Immobilisations incorporelles	22
3- Goodwills	23
4- Immobilisations corporelles	25
5- Participations dans les entreprises associées et autres titres immobilisés	29
6- Stocks et en-cours	29
7- Créances clients et comptes rattachés	29
8- Autres créances	30
9- Valeurs mobilières de placement	30
10- Capital social et résultat net par action	30
11- Plans d'options sur actions et participation des salariés aux bénéfices	32
12- Réserves et réserves de conversion	35
13- Titres subordonnés à durée indéterminée (TSDI)	35
14- Emprunt entre parties liées	36
15- Emprunts non courants	36
16- Provisions et autres passifs non courants	40
17- Avantages du personnel	40
18- Emprunts courants	43
19- Provisions et autres passifs courants	44
20- Analyse de certains frais	44
21- Coûts financiers	45
22- Impôts sur les résultats	45
23- Engagements	48
24- Instruments dérivés financiers	49
25- Informations relatives aux parties liées	52
26- Informations par segments géographiques	53
27- Informations trimestrielles – non auditées	54
28- Evénements postérieurs à la clôture	57

Informations générales

Legrand (ex Legrand Holding SA) (la Société) et ses filiales (collectivement « Legrand » ou « le Groupe ») est l'un des principaux spécialistes mondiaux de la fabrication de produits et systèmes pour installations électriques basse tension et réseaux d'information utilisés dans les bâtiments résidentiels, tertiaires et industriels.

Le Groupe compte des filiales de production ou de distribution et des bureaux dans plus de 60 pays et vend ses produits sur plus de 160 marchés nationaux. Ses principaux marchés sont la France, l'Italie et les États-Unis, qui ont généré environ 61 % de son chiffre d'affaires net sur le dernier exercice (64% en 2005 et 66% en 2004).

La Société est une société anonyme immatriculée et domiciliée en France. Son siège social se situe 128, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny, 87000 Limoges (France).

Dans le cadre de son introduction en bourse, Legrand a enregistré auprès de l'Autorité des marchés financiers un document de base sous le numéro I.06-009 le 21 février 2006. Le 22 mars 2006, l'Autorité des marchés financiers a apposé son visa n°06.082 sur la note d'opération. Les premières négociations des actions Legrand ont débuté le 7 avril 2006 sur le marché Eurolist d'Euronext Paris.

Les états financiers consolidés de Legrand ont été arrêtés le 7 février 2007 par le Conseil d'Administration.

Liste des sociétés consolidées

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de Legrand et des 134 filiales qu'elle contrôle. La filiale d'exploitation consolidée la plus importante, Legrand France, est détenue à 100 % (Legrand France détient la totalité du capital de l'ensemble de ses filiales d'exploitation). Le Groupe consolide l'ensemble de ses filiales selon la méthode de l'intégration globale, à l'exception d'une société mise en équivalence (Alborz Electrical Industries en Iran).

La liste suivante indique les principales filiales de Legrand détenues à plus de 99% et intégrées globalement au 31 décembre 2006:

Filiales françaises

Arnould-FAE

Baco

Groupe Arnould

ICM Group

Inovac

Legrand France

Legrand SNC

Planet-Wattohm

Ura

Filiales étrangères

Anam Legrand	Corée du Sud
Bticino	Italie
Bticino de Mexico	Mexique
Bticino Quintela	Espagne
Bufer Elektrik	Turquie
Electro Andina	Chili
GL Eletro-Eletronicos Ltda	Brésil
Legrand Polska	Pologne
Legrand	Allemagne
Legrand	Italie
Legrand	Grèce
Legrand Electric	Royaume-Uni
Legrand Electrica	Portugal
Legrand Electricque	Belgique
Legrand Espanola	Espagne
Legrand India	Inde
Legrand	Russie
Legrand	Australie
Luminex	Colombie
Ortronics	États-Unis
Pass & Seymour	États-Unis
Rocom	Hong Kong
TCL International Electrical	Chine
TCL Building Technology	Chine
The Watt Stopper	États-Unis
The Wiremold Company	États-Unis
Van Geel Legrand	Pays-Bas
Zucchini	Italie

Les seules filiales exclues du périmètre de consolidation sont des filiales de création ou d'acquisition récente qui représentent, en cumul au titre de 2006, des actifs immobilisés totaux inférieurs à 2 millions d'euros et un chiffre d'affaires total inférieur à 11 millions d'euros.

Les principales évolutions du périmètre entre l'exercice 2005 et l'exercice 2006, concernent l'intégration de Zucchini, ainsi que celle de ICM Group, de TCL International Electrical, TCL Building Technology, Cemar, Shidean et Vantage.

Ces acquisitions sont décrites ci-dessous :

Vantage

En septembre 2006, Legrand a acquis Vantage, n°2 américain du contrôle d'éclairage haut de gamme et spécialiste des automatismes résidentiels. Basé à Orem dans l'Utah, Vantage a réalisé en 2005 un chiffre d'affaires d'environ 20 millions de dollars. Cette société a été consolidée dans les comptes du Groupe au 31 décembre 2006 sur une base estimative et n'a pas d'impact sur le compte de résultat du Groupe à cette même date.

Cemar

En avril 2006, Legrand a acquis Cemar, le leader des coffrets de distribution et des enveloppes industrielles au Brésil. Basé à Caxias, dans le sud du Brésil, avec un effectif d'environ 400 personnes, Cemar a réalisé en 2005 un chiffre d'affaires d'environ 28 millions d'euros. Cette société est consolidée dans les comptes du Groupe depuis le 30 juin 2006 et a un impact sur le compte de résultat du Groupe à compter du 1^{er} juillet 2006.

Shidean

En janvier 2006, Legrand a acquis 51% du capital de Shidean, le leader des portiers audio et vidéo en Chine. Basé à Shenzhen, Shidean a réalisé un chiffre d'affaires annuel net d'environ 15 millions d'euros et employait plus de 900 personnes en 2005. Cette société est consolidée dans les comptes du Groupe au 31 décembre 2006 et a un impact sur le compte de résultat du Groupe à compter du 1^{er} janvier 2006.

TCL International Electrical et TCL Building Technology

En décembre 2005, Legrand a acquis TCL International Electrical, le leader de l'appareillage électrique en Chine, et TCL Building Technology, spécialiste du VDI. En 2005, ces deux entités, basées à Huizhou au sud-est de la Chine, ont réalisé un chiffre d'affaires supérieur à 60 millions d'euros et comptaient plus de 3 000 salariés. Ces sociétés ont été consolidées dans les comptes au 31 décembre 2005 et ont eu un impact sur le compte de résultat du Groupe à compter du 1^{er} janvier 2006.

ICM Group

En novembre 2005, Legrand a acquis ICM Group, le leader spécialiste des cheminements de câbles en fil qui détient des marques renommées telles que *Cablofil*®. Basé à Montbard en France, ICM Group a réalisé en 2005 un chiffre d'affaires de plus de 100 millions d'euros, dont 40% en France et 60% à l'étranger. ICM Group emploie environ 500 personnes et dispose de six usines réparties en Europe et aux Etats-Unis. Cette société a été consolidée dans les comptes au 31 décembre 2005 et a eu un impact sur le compte de résultat du Groupe à compter du 1^{er} janvier 2006.

Zucchini

Au second trimestre 2005, Legrand a acquis le contrôle de la société Zucchini, le leader italien des systèmes de canalisations électriques préfabriquées. Basé à Brescia au nord de l'Italie, Zucchini a réalisé un chiffre d'affaires de plus de 50 millions d'euros en 2005. Cette société a été consolidée dans les comptes au 31 décembre 2005 et a eu un impact sur le compte de résultat du Groupe à compter du 1^{er} juillet 2005.

1) Principes comptables

Legrand est une société anonyme de droit français, soumise à l'ensemble des textes régissant les sociétés commerciales en France, et en particulier, aux dispositions du Code de commerce.

Les comptes consolidés du Groupe ont été établis pour la période de douze mois close au 31 décembre 2006, conformément aux normes IFRS, telles qu'adoptées par l'Union Européenne, et aux interprétations de l'IFRIC. En outre, ils ne présentent pas de différence avec les normes IFRS telles que publiées par l'IASB.

La présentation des états financiers aux normes IFRS repose sur certaines estimations comptables déterminantes. Elle exige aussi que la direction exerce son jugement dans l'application des principes comptables de la Société. Les domaines très complexes ou impliquant une marge d'appréciation élevée, ou ceux dans lesquels les hypothèses et les estimations ont une incidence importante sur les états financiers consolidés sont indiqués en Note 1u.

Les comptes consolidés sont établis selon la convention des coûts historiques à l'exception de certaines catégories d'actifs et de passifs conformément aux règles édictées par les IFRS. Les catégories concernées sont mentionnées dans les notes suivantes.

Jusqu'au 31 décembre 2005, les gains et pertes actuariels, liés aux prestations de retraites et avantages postérieurs à l'emploi et découlant des ajustements aux situations réelles ainsi que des changements apportés aux hypothèses actuarielles, étaient comptabilisés en charges ou en produits. Au 1^{er} janvier 2006, le Groupe a changé de méthode pour retenir la méthode optionnelle qui consiste à comptabiliser l'intégralité des écarts actuariels directement en capitaux propres (IAS 19.93A s. révisée). Le Groupe, compte tenu du caractère non significatif de ce changement de politique comptable n'a pas jugé justifié de modifier le compte de résultat de 2005.

a) Base de présentation et d'acquisition de Legrand France

Avant le 10 décembre 2002, Legrand n'avait pas d'activité significative. Le Groupe a acquis 98 % des actions en circulation de Legrand France le 10 décembre 2002 et le capital résiduel, soit 2 %, le 2 octobre 2003.

Le prix d'achat total des actions de Legrand France, ainsi que les commissions et frais afférents (3.748 millions d'euros), ont été affectés en particulier aux marques et aux brevets.

b) Principes de Consolidation

Les filiales sont consolidées si elles sont contrôlées par le Groupe, celui-ci dirigeant leurs politiques financières et opérationnelles. Les filiales sont consolidées par intégration globale à compter de la date à laquelle le contrôle effectif est transféré au Groupe. Elles sont déconsolidées à la date à laquelle ce contrôle cesse.

Les sociétés mises en équivalence sont toutes les entités sur lesquelles le Groupe exerce une influence significative mais sans en avoir le contrôle, une situation qui se produit généralement lorsque la participation représente entre 20 et 50 % des droits de vote. Ces participations sont comptabilisées suivant la méthode de la mise en équivalence et sont initialement constatées au coût d'acquisition.

Les états financiers de toutes les filiales directement ou indirectement contrôlées par le Groupe sont consolidés. Toutes les opérations intragroupes sont éliminées.

c) Conversion des opérations en devises

Les éléments comptables portés dans les états financiers de chacune des entités du Groupe sont mesurés dans la monnaie du principal espace économique dans lequel elles exercent leurs activités (« monnaie fonctionnelle »). Les états financiers consolidés sont présentés en euro qui est la monnaie fonctionnelle et de présentation de la Société. Les opérations en devises sont converties dans la monnaie de présentation sur la base du taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les gains ou pertes de change résultant du règlement de ces opérations et de la conversion aux taux de change à la clôture de l'exercice des actifs et passifs monétaires libellés en devises sont constatés au compte de résultat sous la rubrique « gains (pertes) de change ».

Les actifs et passifs des entités du Groupe, dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation, sont convertis sur la base des taux de change en vigueur à la clôture des comptes. Les comptes de résultat sont convertis aux taux de change moyens de la période comptable. Les gains ou pertes découlant de la conversion des états financiers des filiales étrangères sont directement enregistrés dans le compte « réserves de conversion » des capitaux propres, jusqu'à la cession complète ou quasi-complète de ces sociétés.

d) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de la trésorerie, de dépôts à court terme et de tous les autres actifs financiers dont l'échéance initiale n'excède pas trois mois. Ces actifs financiers, d'échéance inférieure à trois mois, sont facilement convertibles en un montant de trésorerie connu et sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Les valeurs mobilières de placement ne sont pas considérées comme des disponibilités. Les découverts bancaires sont inclus dans les emprunts courants.

e) Créances clients et comptes rattachés

Les créances clients et comptes rattachés sont constatés à leur juste valeur. Une provision pour dépréciation des créances clients et comptes rattachés est comptabilisée au vu d'un élément objectif indiquant que le Groupe ne sera pas en mesure de recouvrer tous les montants dus conformément aux conditions d'origine des créances clients et comptes rattachés.

f) Immobilisations incorporelles

Conformément à la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur des immobilisations incorporelles et corporelles, celles-ci font l'objet d'une revue détaillée afin de déterminer si leur valeur nette comptable est inférieure à leur valeur recouvrable, celle-ci étant définie comme la plus élevée de la juste valeur (diminuée du coût de cession) et de la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée par actualisation des flux de trésorerie futurs attendus de l'utilisation du bien et de sa cession.

Dans le cas où le montant recouvrable serait inférieur à la valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée pour la différence entre ces deux montants. Les pertes de valeur relatives aux immobilisations incorporelles à durée de vie définie peuvent être reprises ultérieurement si la valeur recouvrable redevient plus élevée que la valeur nette comptable (dans la limite de la dépréciation initialement comptabilisée).

Les coûts liés aux principaux projets de développement (relatifs à la conception et aux tests de produits nouveaux ou améliorés) sont comptabilisés comme des immobilisations incorporelles lorsqu'il est probable, compte tenu de la faisabilité technique, commerciale et technologique du projet, que celui-ci aura une issue positive, et que lesdits coûts peuvent être évalués de façon fiable. Les coûts de développement sont amortis linéairement à compter de la date de vente du produit sur la période de ses bénéfices attendus, celle-ci n'excédant pas 10 ans.

Les autres frais de développement qui ne répondent pas aux critères de capitalisation sont comptabilisés dans les charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les brevets font l'objet d'un amortissement accéléré, représentatif du rythme qui reflète l'usage économique de ces actifs.

Les marques qui ont une durée de vie définie sont amorties :

- sur 20 ans, linéairement, lorsque la direction suppose que ces marques peuvent être menacées par un concurrent sur le long terme mais qu'elle n'a pas l'intention de les remplacer à court terme et qu'elle estime que ces marques vont contribuer à la trésorerie du Groupe pendant au moins 20 ans ;
- sur 10 ans, selon le mode dégressif, lorsque la direction envisage de les remplacer progressivement par d'autres grandes marques au sein du Groupe.

Les marques qui ont une durée de vie indéfinie ne sont pas amorties et font l'objet d'un test de dépréciation au minimum annuel, ou plus fréquemment dès lors qu'un événement ou de nouvelles circonstances indiquent que la valeur comptable a subi une perte de valeur.

Les marques sont classées dans les actifs à durée de vie utile indéfinie lorsqu'elles sont en usage depuis plus de 10 ans et que, de l'avis de la direction, elles sont appelées à contribuer indéfiniment à la trésorerie future du Groupe, dans la mesure où il est envisagé de continuer à les utiliser indéfiniment.

Les actifs amortis font l'objet d'un test de dépréciation dès lors que des événements ou de nouvelles circonstances indiquent que la valeur comptable serait supérieure à la valeur recouvrable. Une perte pour dépréciation est constatée à hauteur de l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur la valeur recouvrable. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur de l'actif diminuée des coûts de vente et la valeur d'utilité.

g) Goodwills

Les goodwills ne sont plus amortis depuis la date de transition aux IFRS. En contrepartie, ils font l'objet d'un test de dépréciation chaque année au cours du quatrième trimestre, ainsi qu'à chaque fois que des indicateurs montrent qu'une perte de valeur a pu être encourue.

Pour réaliser le test de dépréciation, chaque goodwill est alloué à l'unité génératrice de trésorerie (UGT) qui représente le niveau le plus bas auquel le goodwill est suivi. Le niveau d'analyse auquel le Groupe apprécie la valeur actuelle des goodwills correspond aux pays.

La nécessité de constater une perte de valeur est appréciée par comparaison entre la valeur comptable des actifs et passifs des UGT y compris le goodwill et leur valeur recouvrable, celle-ci étant la plus élevée entre la juste valeur nette des coûts de sortie et la valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est estimée par actualisation de flux de trésorerie futurs sur une période de trois à cinq ans avec détermination d'une valeur terminale calculée à partir de l'actualisation des données de la dernière année. Ces flux sont normalement issus des budgets les plus récents approuvés par le Groupe. Au-delà de cette période, les flux sont extrapolés en appliquant un taux de croissance stable pour les années ultérieures. Les flux de trésorerie estimés sont actualisés en utilisant un taux d'actualisation spécifique par pays.

La juste valeur nette des coûts de sortie est déterminée comme la meilleure estimation de la valeur de vente nette des coûts de sortie lors d'une transaction réalisée dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes.

Lorsque la valeur recouvrable de l'actif est inférieure à sa valeur nette comptable, une dépréciation est comptabilisée. Conformément à la norme IAS 36, une dépréciation comptabilisée ne peut jamais faire l'objet d'une reprise.

h) Immobilisations corporelles

Les terrains, les constructions, le matériel et l'outillage sont comptabilisés au coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Des tests de dépréciation complémentaires sont effectués si des événements ou circonstances particulières indiquent une perte de valeur potentielle.

Les actifs acquis dans le cadre de contrats de location financement, transférant au Groupe la majorité des risques et avantages liés à ces actifs, sont capitalisés sur la base de la valeur actualisée du loyer minimal et sont amortis sur la période la plus courte entre la location ou la durée d'utilité déterminée suivant les règles en vigueur dans le Groupe (cf ci-après).

Les actifs sont amortis linéairement sur leur durée de vie utile respective ; les principales durées d'utilisation retenues sont les suivantes :

Constructions légères.....	25 ans
Constructions traditionnelles.....	40 ans
Matériel industriel.....	8 à 10 ans
Outillage	5 ans
Matériel et mobilier de bureau.....	5 à 10 ans

Il est tenu compte de la valeur résiduelle dans le montant amortissable, quand celle-ci est jugée significative.

Les différentes composantes d'une immobilisation corporelle sont comptabilisées séparément lorsque leur durée de vie estimée, et donc leur durée d'amortissement, sont significativement différentes.

Les actifs détenus en vue d'une cession sont comptabilisés sur la base du montant le plus bas entre la valeur comptable et la juste valeur moins les coûts de vente.

i) Stocks et en-cours

Les stocks et en-cours sont comptabilisés à la valeur la plus basse entre le coût d'acquisition et la valeur réalisable nette, le coût d'acquisition étant principalement déterminé sur la base du premier entré, premier sorti (FIFO). Le coût des produits finis et des en-cours comprend les matières premières, les coûts de main-d'œuvre directe, les autres coûts directs et les frais généraux de production afférents (sur la base d'une capacité opérationnelle normale). Il exclut les coûts de financement. La valeur de réalisation nette est le prix de vente estimatif dans le cadre de l'activité courante, déduction faite des frais de vente variables applicables.

j) Impôts différés

Conformément à la norme IAS 12, les impôts différés sont comptabilisés sur la base de la différence temporelle entre la valeur fiscale des actifs et des passifs et leur valeur comptable consolidée et selon la méthode bilantielle. Un actif ou un passif d'impôt différé est constaté au taux d'imposition attendu pour la période de réalisation de l'actif ou de règlement du passif, d'après les taux d'impôts adoptés ou quasi-adoptés à la date d'arrêt du bilan.

Un actif d'impôt différé est constaté dans la mesure où il est probable que l'entité concernée disposera de bénéfices imposables futurs ou des différences temporelles sur lesquels l'actif d'impôt pourra être imputé.

Les actifs et les passifs d'impôts différés sont compensés lorsqu'ils concernent des impôts prélevés par la même administration fiscale et si cette autorité fiscale le permet.

k) Constatation des produits

Les produits de cession de biens sont constatés lorsque toutes les conditions suivantes ont été remplies : (i) les risques et avantages importants inhérents à la propriété des biens ont été transférés à l'acquéreur, (ii) il n'y a plus participation à la gestion, telle qu'elle incombe normalement au propriétaire, et dans le contrôle effectif des biens cédés, (iii) le montant des produits peut être mesuré de manière fiable, (iv) le bénéfice d'avantages économiques liés à la transaction est probable, (v) les coûts encourus ou devant être encourus au titre de la transaction peuvent être évalués de façon fiable. Pour le Groupe, ce principe se traduit par la constatation des produits lorsque le titre de propriété et le risque de perte sont transférés au client soit, généralement, à l'expédition.

Par ailleurs, le Groupe propose certaines promotions à ses clients, consistant principalement en ristournes sur volumes et en remises pour paiement rapide. Les ristournes sur volumes portent généralement sur des contrats couvrant des périodes de trois, six et douze mois, mais rarement supérieures à un an. Étant donné que les informations historiques permettent de raisonnablement estimer les volumes d'achats futurs des clients, le Groupe impute chaque mois les ristournes estimées aux transactions sous-jacentes conduisant à l'application de ces ristournes. Ces ristournes et remises sont généralement déduites des créances dues par les clients et viennent en diminution du chiffre d'affaires.

l) Juste valeur des instruments financiers

La valeur comptable de la trésorerie, des dépôts à court terme, des créances clients, des dettes fournisseurs, des charges à payer et des emprunts courants est proche de leur juste valeur en raison de l'échéance courte de ces instruments. En ce qui concerne les placements à court terme, qui se composent de valeurs mobilières de placement, la juste valeur est déterminée en fonction du prix du marché de ces titres. La juste valeur des emprunts non courants est basée sur les taux d'intérêt actuellement pratiqués pour les émissions de dettes assorties de conditions et d'échéances comparables. La juste valeur des contrats de swap de taux d'intérêt est le montant estimatif que la contrepartie recevrait ou paierait pour résilier le contrat ; elle est égale à la valeur actuelle des futurs cash-flows estimatifs.

m) Instruments dérivés financiers et sur matières premières

La politique du Groupe est de s'abstenir de réaliser des opérations à caractère spéculatif sur les instruments financiers ; les opérations conclues sur ce type d'instruments sont donc exclusivement dédiées à la gestion et à la couverture des risques de change ou de taux, et de fluctuation des cours des matières premières. Le Groupe conclut de ce fait périodiquement des contrats de type swaps, caps, options et contrats à terme, en fonction de la nature des risques à couvrir.

Les produits dérivés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur à la date de la conclusion du contrat, celle-ci étant ensuite réévaluée régulièrement. Le mode de comptabilisation des pertes ou gains qui en résultent diffère selon que le dérivé est ou n'est pas désigné comme un instrument de couverture et dépend, s'il s'agit d'une couverture, de la nature de l'élément couvert.

Bien qu'étant en position de couverture économique des risques, le Groupe a choisi de ne pas appliquer la comptabilité de couverture tel que définie par l'IAS 39 et a opté pour la comptabilisation de tous les instruments dérivés mis en place à leur juste valeur au bilan, les variations de la juste valeur étant constatées au compte de résultat en charges ou produits financiers pour la couverture des taux d'intérêts, en gains (pertes) de change pour la couverture des opérations en devises et en résultat opérationnel pour la couverture des matières premières.

La juste valeur des divers instruments dérivés utilisés aux fins de couverture est indiquée à la Note 24.

n) Responsabilités environnementales et responsabilités produits

Conformément à la norme IAS 37, le Groupe comptabilise les pertes et les passifs relatifs aux responsabilités environnementales et à la responsabilité produits. Par conséquent, le Groupe constate une perte dès lors qu'il dispose d'informations indiquant qu'une perte est probable et raisonnablement estimable. Lorsqu'une perte n'est ni probable ni raisonnablement estimable tout en restant possible, le Groupe fait état de ce passif éventuel dans les Notes annexes à ses états financiers consolidés.

En ce qui concerne les passifs environnementaux, le Groupe estime les pertes au cas par cas et réalise la meilleure estimation possible à partir des informations dont il dispose.

En ce qui concerne la responsabilité produits, le Groupe estime les pertes sur la base des faits et circonstances actuels, de l'expérience acquise dans des affaires similaires, du nombre de plaintes et du coût anticipé de la gestion, des frais d'avocat et, dans certains cas, des montants à verser au titre du règlement de ces affaires.

Dans le cadre de l'application de l'interprétation IFRIC 6 – Passifs résultant de la participation à un marché spécifique – déchets d'équipements électriques et électroniques, le Groupe s'assure de la gestion des déchets au titre de la Directive de l'Union Européenne sur les déchets d'équipements électriques et électroniques, soit en cotisant à un éco-organisme, soit en mandatant l'utilisateur final, lesquels sont alors chargés de la collecte. Les charges relatives à ces opérations sont comptabilisées au fur et à mesure des services rendus.

o) Paiements fondés sur des actions

Le Groupe gère des régimes de rémunération fondés sur des actions, réglés en instruments de capitaux propres.

Lors de l'octroi d'options, le Groupe évalue la juste valeur des instruments à la date de l'octroi. Le Groupe utilise le modèle mathématique Black & Scholes pour les valoriser. Les évolutions de valeur postérieures à la date d'octroi sont sans effet sur cette évaluation. Cette juste valeur est constatée de façon linéaire en frais de personnel sur la période d'acquisition des droits avec contrepartie en réserves.

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 2, seuls les plans octroyés après le 7 novembre 2002 et dont les droits ne sont pas acquis au 1^{er} janvier 2005 sont évalués et comptabilisés en résultat.

p) Transferts et utilisation des actifs financiers

Conformément à la norme IAS 39, le Groupe décomptabilise les actifs financiers lorsqu'il n'attend plus de flux de trésorerie futurs de ceux-ci et transfère la quasi-totalité des risques et avantages qui leur sont attachés.

q) Avantages du personnel

(a) Obligations au titre des prestations de retraite

Les sociétés du Groupe gèrent plusieurs régimes de retraite. Ces régimes sont financés par des versements à des compagnies d'assurance ou à des régimes de retraite en fiducie, déterminés par des calculs actuariels périodiques. Il existe, au sein du Groupe, des régimes à cotisations définies et des régimes à prestations définies.

Régimes à cotisations définies

Un régime à cotisations définies est un régime au titre duquel le Groupe verse des cotisations définies à une entité distincte. Les cotisations versées au titre des régimes à cotisations définies sont constatées en charges lorsqu'elles sont dues.

Le Groupe n'a aucune obligation légale ou implicite de verser de nouvelles cotisations si le fonds ne détient pas suffisamment d'actifs pour verser à tous les salariés les prestations relatives à leurs années de service sur la période courante et sur les périodes antérieures.

Régimes à prestations définies

Un régime à prestations définies précise le montant des prestations que les salariés recevront à leur retraite, lequel dépend habituellement d'un ou de plusieurs facteurs tels que l'âge, le nombre d'années de cotisation et la rémunération.

Le passif enregistré au bilan relatif aux régimes de retraite à prestations définies est la valeur actuelle des engagements à la date du bilan, ajustée des coûts des services passés non reconnus et diminuée de la juste valeur des actifs du régime. Les coûts des services passés sont comptabilisés en charges selon un mode linéaire sur la durée moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits correspondants soient acquis au personnel.

Jusqu'au 31 décembre 2005, les gains et pertes actuariels découlant des ajustements aux situations réelles ainsi que des changements apportés aux hypothèses actuarielles sont comptabilisés en charges ou en produits.

Au 1^{er} janvier 2006, le Groupe a changé de méthode pour retenir la méthode optionnelle qui consiste à comptabiliser l'intégralité des écarts actuariels directement en capitaux propres (IAS 19.93A s. révisée).

Au 31 décembre 2005, l'application de cette possibilité aurait amélioré le résultat opérationnel de 6,6 millions d'euros et le résultat net de 4,7 millions d'euros. Le Groupe, compte tenu du caractère non significatif de ce changement de politique comptable n'a pas jugé justifié de modifier le compte de résultat de 2005.

Les engagements au titre des régimes à prestations définies sont calculés chaque année en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode prend en compte, sur la base d'hypothèses actuarielles, la probabilité de durée de service future du salarié, le niveau de rémunération futur, l'espérance de vie et la rotation du personnel. La valeur actuelle de l'engagement est déterminée en actualisant les sorties futures de fonds estimées sur la base du taux d'intérêt des obligations d'entreprises de qualité libellées dans la monnaie de paiement des prestations et dont l'échéance est proche de celle de l'engagement au titre des pensions.

(b) Autres obligations au titre de prestations postérieures à l'emploi

Certaines sociétés du Groupe versent à leurs retraités des prestations pour soins de santé postérieures à l'emploi. L'ouverture de ces droits exige habituellement que le salarié ait terminé sa carrière dans la société et qu'il y ait travaillé un nombre d'années minimal.

Le coût de ces avantages est déterminé par calcul actuariel et comptabilisé en résultat sur la durée de service des salariés.

(c) Prestations de cessation d'emploi

Les prestations de cessation d'emploi sont dues lorsque le contrat de travail est résilié avant la date normale de départ à la retraite ou lorsqu'un salarié accepte un licenciement volontaire en contrepartie de ces indemnités. Le Groupe comptabilise ces prestations lorsqu'il est manifestement engagé à mettre fin à l'emploi de ses salariés en exercice selon un plan officiel détaillé sans possibilité de retrait ou à verser des prestations de cessation d'emploi dans le cadre d'une offre destinée à encourager les départs volontaires. Les prestations à payer plus de 12 mois après la date du bilan sont actualisées.

r) Informations sectorielles

La gestion du Groupe est basée sur une organisation par pays regroupés en secteurs géographiques pour les besoins du reporting consolidé. Ces secteurs géographiques correspondent aux régions de production et non pas de vente des produits. Ces régions sont : la France, l'Italie, les autres pays d'Europe, les Etats-Unis d'Amérique et le Canada, et le Reste du Monde.

s) Résultat net par action et résultat net dilué par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net part du Groupe par le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat dilué par action pour une période est calculé en divisant le résultat net part du Groupe, par le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice, majoré de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives.

t) Coûts d'emprunt

Les coûts d'emprunt qui sont directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif qualifié sont incorporés dans le coût de cet actif. Un actif qualifié est un actif qui exige une longue période de préparation avant de pouvoir être utilisé ou vendu.

Les autres coûts d'emprunt sont comptabilisés en charges de la période au cours de laquelle ils sont encourus.

u) Utilisation de jugements et d'estimations

La préparation des états financiers conformes aux principes comptables généralement acceptés exige que la direction réalise des estimations et formule des hypothèses qui se traduisent dans la détermination des actifs et des passifs inscrits au bilan, des actifs et passifs éventuels, ainsi que des produits et charges enregistrés dans le compte de résultat de la période comptable considérée. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Ces estimations et ces appréciations sont régulièrement revues et se fondent sur l'expérience historique et d'autres facteurs, notamment sur des anticipations d'événements futurs jugées raisonnables compte tenu des circonstances.

(a) Dépréciation des goodwill et des immobilisations incorporelles

Le Groupe effectue au moins une fois par an un test de dépréciation des goodwill et des immobilisations incorporelles ayant une durée de vie utile indéfinie, conformément aux principes comptables énoncés aux Notes 1.f et 1.g. Les immobilisations incorporelles dont la durée de vie utile est définie sont amorties sur leur durée de vie utile et font également l'objet de tests de dépréciation périodiques quand apparaissent certains indicateurs de dépréciation.

L'appréciation de l'existence d'indicateurs de dépréciation repose sur des facteurs juridiques, sur les conditions de marché et sur la performance opérationnelle des activités acquises. Des événements futurs pourraient amener le Groupe à conclure à l'existence d'indicateurs de dépréciation et à la perte de valeur de certains actifs incorporels associés aux activités acquises. Toute perte de valeur résultante pourrait avoir une incidence défavorable non négligeable sur la situation financière consolidée et sur le résultat opérationnel du Groupe.

La comptabilisation des goodwill et autres actifs incorporels fait appel au jugement de la direction sur plusieurs points décisifs, notamment pour :

- déterminer les actifs incorporels qui ont une durée de vie indéfinie et ne doivent donc pas être amortis ;
- repérer les événements ou changements de situation pouvant indiquer qu'il y a eu dépréciation ;
- affecter les goodwill aux unités génératrices de trésorerie ;

- calculer la valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie dans le cadre des tests de dépréciation annuels des goodwills ;
- estimer les futurs flux de trésorerie actualisés pour les tests périodiques de dépréciation des immobilisations incorporelles à durée indéfinie ; et
- déterminer la valeur recouvrable des immobilisations incorporelles à durée indéfinie aux fins des tests de dépréciation annuels.

La valeur recouvrable de l'actif concerné correspond à sa valeur sur un marché actif ou, à défaut, à la valeur actuelle des flux de trésorerie provenant des opérations courantes diminuée des investissements. Le calcul de la valeur recouvrable repose sur un nombre d'hypothèses et d'estimations. Une autre estimation faisant appel à des hypothèses différentes, tout en restant raisonnables, pourrait aboutir à de tout autres résultats.

Au 31 décembre 2006, le Groupe a appliqué les tests de dépréciation spécifiés par la norme IAS 36 à tous les actifs incorporels non amortis, et a retenu pour se faire les hypothèses et paramètres spécifiés en Note 3.

(b) Comptabilisation de l'impôt sur les bénéfices

Dans le cadre de la préparation des comptes consolidés, le Groupe est tenu d'évaluer l'impôt sur les bénéfices dans chacun des pays où il est implanté. Cette opération consiste à estimer l'exposition réelle actuelle à l'impôt et à évaluer les différences temporelles découlant d'un traitement différent de postes, comme les produits constatés d'avance, aux fins fiscales et comptables. Ces différences donnent lieu à des impôts différés actifs et passifs, qui sont constatés dans le bilan consolidé.

Le Groupe doit ensuite évaluer la recouvrabilité de l'actif d'impôt différé sur le bénéfice imposable. Seuls sont activés les impôts différés pour lesquels la recouvrabilité est probable.

Le Groupe n'a pas reconnu la totalité des actifs existants car il est probable qu'il ne pourra pas utiliser une partie de l'actif d'impôt différé avant son expiration, cette partie se composant essentiellement de pertes d'exploitation nettes reportées sur les exercices suivants et de crédits d'impôts étrangers. L'appréciation est fondée sur ses estimations du bénéfice imposable futur par territoire d'activité et sur le délai pendant lequel l'actif d'impôt différé sera recouvrable. Si les résultats réels diffèrent de ces estimations ou si le Groupe révisé ultérieurement ces estimations, il pourra être amené à ajuster la valeur de l'actif reconnue à la clôture.

(c) Autres actifs et passifs soumis à estimation

Les autres actifs et passifs soumis à l'utilisation d'estimation comprennent les provisions pour retraite, la dépréciation des autres actifs (créances clients, stocks, actifs financiers), les stocks options, les provisions pour garantie, les frais de développement capitalisés.

v) **Nouvelles prises de position relatives aux normes IFRS**

A la date de clôture des comptes consolidés, les normes et interprétations suivantes non encore applicables ont été publiées par l'IASB et approuvées par l'Union Européenne :

IFRS 7 – Informations à fournir sur les instruments financiers

En août 2005, l'IASB a publié la norme IFRS 7 – Informations à fournir sur les instruments financiers. Cette norme impose de donner une information relative à l'impact des instruments financiers sur la situation financière et les performances d'une entreprise et une information qualitative et quantitative sur les risques auxquels elle est exposée du fait de ces instruments financiers. Les indications à fournir comprennent notamment des informations minimales sur le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché. La norme IFRS 7 annule et remplace la norme IAS 30 et les obligations d'information de la norme IAS 32.

IAS 1 – Informations à fournir sur le capital

En janvier 2006, l'IASB a publié des amendements à la norme IAS 1 portant sur les informations à fournir sur le capital. Les amendements sont relatifs aux informations demandées de façon qualitative sur les objectifs, les politiques et la manière dont le capital est géré, et, de façon quantitative sur les données récapitulatives sur ce qui est considéré, par l'entité, être du capital.

IFRIC 7 – Modalités pratiques de retraitement des états financiers selon IAS 29

En mai 2006, l'IASB a publié l'interprétation IFRIC 7. Cette interprétation s'applique dès lors qu'une entité identifie, au titre d'une période comptable, l'existence de l'hyperinflation dans l'économie de sa monnaie de fonctionnement, cette économie n'ayant pas été en hyperinflation au cours de la période précédente. Elle précise les modalités pratiques de retraitement des états financiers selon IAS 29.

IFRIC 8 – Champ d'application de la norme IFRS 2

En mai 2006, l'IASB a publié l'interprétation IFRIC 8. Cette interprétation confirme que les paiements réalisés sur base d'actions, pour lesquels la contrepartie semble être inférieure à la juste valeur de l'avantage accordé, doivent être comptabilisés conformément à IFRS 2.

IFRIC 9 – Réévaluation des dérivés incorporés

En juin 2006, l'IASB a publié l'interprétation IFRIC 9. Cette interprétation précise que l'identification et la valorisation d'un dérivé incorporé ne doivent intervenir après la mise en place du contrat qu'à la condition que celui-ci subisse une modification qui entraîne des changements significatifs des flux de trésorerie dudit contrat, du dérivé incorporé ou de l'ensemble.

Pour le Groupe Legrand, ces normes, amendements et interprétations entrent en vigueur pour les exercices comptables à compter du 1^{er} janvier 2007. Le Groupe a commencé à les examiner afin de déterminer les modifications qu'ils pourraient entraîner dans les informations communiquées.

2) Immobilisations incorporelles (Note 1 (f))

Les immobilisations incorporelles nettes s'analysent comme suit :

	31 décembre 2006	31 décembre 2005	31 décembre 2004
	<i>(en millions d'euros)</i>		
Marques à durée indéfinie	1.523,1	1.502,6	1.477,4
Marques à durée définie	49,7	48,8	48,9
Brevets	161,4	244,6	337,7
Autres actifs incorporels	105,8	65,3	39,3
	1.840,0	1.861,3	1.903,3

Les marques s'analysent comme suit :

	31 décembre 2006	31 décembre 2005	31 décembre 2004
	<i>(en millions d'euros)</i>		
Au début de la période	1.567,1	1.536,6	1.549,1
- Acquisitions	41,8	12,1	0,0
- Cessions	0,0	0,0	0,0
- Effet de conversion	(15,9)	18,4	(12,5)
	1.593,0	1.567,1	1.536,6
Amortissements cumulés	(20,2)	(15,7)	(10,3)
	1.572,8	1.551,4	1.526,3

Les brevets s'analysent comme suit :

	31 décembre 2006	31 décembre 2005	31 décembre 2004
	<i>(en millions d'euros)</i>		
Au début de la période	582,2	574,4	578,3
- Acquisitions	0,0	0,0	0,0
- Cessions	0,0	0,0	0,0
- Changements de périmètre	0,0	0,0	0,0
- Effet de conversion	(6,2)	7,8	(3,9)
	576,0	582,2	574,4
Amortissements cumulés	(414,6)	(337,6)	(236,7)
	161,4	244,6	337,7

Pour l'exercice 2006, les dotations aux amortissements relatives aux actifs incorporels (y compris les frais de développement capitalisés), s'élèvent à 101,4 millions d'euros (111,4 millions d'euros pour l'exercice 2005 ; 133,6 millions d'euros pour l'exercice 2004) incluant les amortissements des marques et brevets qui s'analysent comme suit :

	Brevets	Marques	Total
	<i>(en millions d'euros)</i>		
France	43,2	1,9	45,1
Italie	21,6	0,0	21,6
Autres pays d'Europe	5,8	0,5	6,3
USA/Canada	7,9	1,5	9,4
Reste du monde	2,5	1,5	4,0
	81,0	5,4	86,4

Les dotations prévisionnelles aux amortissements des brevets et des marques sur les cinq prochains exercices sont les suivantes :

	Brevets	Marques	Total
	<i>(en millions d'euros)</i>		
2007	57,7	5,0	62,7
2008	46,1	4,8	50,9
2009	28,8	4,5	33,3
2010	17,3	4,0	21,3
2011	11,5	3,6	15,1

Les autres actifs incorporels s'analysent comme suit :

	31 décembre 2006	31 décembre 2005	31 décembre 2004
	<i>(en millions d'euros)</i>		
Frais de développement capitalisés	56,9	38,2	17,1
Logiciels	14,0	11,6	11,5
Autres	34,9	15,5	10,7
	105,8	65,3	39,3

3) Goodwills (Note 1 (g))

Les goodwills s'analysent comme suit :

	31 décembre 2006	31 décembre 2005	31 décembre 2004
	<i>(en millions d'euros)</i>		
Total	1.633,2	1.780,0	1.335,1
dont :			
- France	589,1	613,2	475,7
- Italie	307,6	378,9	350,4
- Autres pays d'Europe	137,7	137,6	111,7
- USA/Canada	311,2	308,8	243,1
- Reste du monde	287,6	341,5	154,2
	1.633,2	1.780,0	1.335,1

L'affectation géographique des goodwills s'appuie sur la valeur de la société acquise déterminée à la date de la transaction et sur les synergies avec les sociétés existantes.

Dans les 'Autres pays d'Europe' et 'Reste du monde' aucun goodwill alloué à une UGT n'est supérieur à 10% du total.

Les variations des goodwill s'analysent comme suit :

	31 décembre 2006	31 décembre 2005	31 décembre 2004
		<i>(en millions d'euros)</i>	
Au début de la période	1.780,0	1.335,1	1.378,6
- Acquisitions	58,1	392,0	0,0
- Ajustements	(156,3)	0,0	0,0
- Effet de conversion	(48,6)	52,9	(43,5)
A la fin de la période	1.633,2	1.780,0	1.335,1

Les ajustements de goodwill incluent le reversement d'un passif d'impôt différé qui avait été reconnu en contrepartie du goodwill dans les comptes d'une filiale italienne lors de l'acquisition de Legrand en 2002.

Aux fins de tests de dépréciation, un goodwill a été attribué aux divers pays, regroupant les filiales correspondant au niveau le plus bas d'unités génératrices de trésorerie.

Ces pays, auxquels un goodwill a été attribué, font l'objet de tests de dépréciation chaque année et dans le cas où des événements ou circonstances particulières pourraient entraîner une perte de valeur. Comparaison est faite entre la valeur comptable des groupes d'actifs correspondants, y compris le goodwill, et la valeur d'utilité des filiales du pays.

La valeur d'utilité correspond à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus des filiales concernées.

Le test de dépréciation spécifié pour le goodwill a été appliqué sur la base des hypothèses et paramètres suivants :

- coût moyen pondéré du capital par pays généralement compris entre 9,00 % et 14,00 % en 2006, 8,00 % et 12,00 % en 2005 et 8,50 % et 12,00 % en 2004 ;
- taux de croissance annuel par pays au-delà de la période de prévision situé entre 2,00 % et 5,00 % en 2006, 2,00 % et 5,00 % en 2005, 2,50 % et 3,00 % en 2004.

Pour la période close au 31 décembre 2006, les paramètres relatifs aux tests de dépréciation sont les suivants :

	Méthode pour déterminer la valeur recouvrable	Valeur nette comptable du goodwill	Valeur nette comptable des marques à durée de vie indéfinie	Valeur d'utilité	
				Taux d'actuali- sation	Taux de croissance à l'infini
France		589,1	849,3	9%	2 à 3%
Italie		307,6	414,3	9%	2 à 3%
Autres pays d'Europe	Valeur d'utilité	137,7	137,3	9 à 11%	2 à 3%
USA/Canada		311,2	115,1	10%	2 à 3%
Reste du monde		287,6	7,1	9 à 14%	3 à 5%
		1.633,2	1.523,1		

Pour la période close le 31 décembre 2006, il n'existe pas d'identification de perte de valeur comptable des goodwill.

Les acquisitions de filiales (sous déduction de la trésorerie acquise) se sont élevées à 85,9 millions d'euros au cours de l'exercice 2006 et à 399,8 millions d'euros au cours de l'exercice 2005.

Allocation du prix d'acquisition :

	31 décembre 2006	31 décembre 2005	31 décembre 2004
	<i>(en millions d'euros)</i>		
- Marques	41,8	12,1	-
- Impôts différés sur Marques	(14,2)	(4,2)	-
- Autres immobilisations incorporelles	22,5	-	-
- Impôts différés sur autres immobilisations incorporelles	(7,4)	-	-
- Goodwill	58,1	392,0	-

L'allocation du prix d'acquisition des sociétés acquises dans les 12 derniers mois n'est pas définitive ; en conséquence, les goodwills qui y sont attachés peuvent être valorisés sur une base provisoire au 31 décembre de l'année d'acquisition et sont ajustés au cours de l'année suivante sur la base de l'allocation définitive.

4) Immobilisations corporelles (Note 1 (h))

a) Répartition des actifs corporels nets par zone géographique

Les immobilisations corporelles nettes, incluant les biens loués capitalisés, s'analysent comme suit au 31 décembre 2006 :

	31 décembre 2006					
	<i>(en millions d'euros)</i>					
	France	Italie	Autres pays d'Europe	USA / Canada	Reste du monde	Total
Terrains	24,1	5,5	17,5	2,7	20,9	70,7
Constructions	131,5	86,1	44,0	21,0	26,2	308,8
Matériel et outillage	135,0	80,2	36,2	26,3	42,0	319,7
Immobilisations en cours et autres immobilisations	33,7	8,3	13,5	21,8	12,7	90,0
	324,3	180,1	111,2	71,8	101,8	789,2

Dans la totalité de ces immobilisations corporelles, un montant de 20,3 millions d'euros est disponible à la vente. Ces biens disponibles à la vente sont valorisés à la valeur la plus faible entre la valeur de marché et la valeur nette comptable.

Les immobilisations corporelles nettes, incluant les biens loués capitalisés, s'analysaient comme suit au 31 décembre 2005 :

31 décembre 2005 (en millions d'euros)						
	France	Italie	Autres pays d'Europe	USA / Canada	Reste du monde	Total
Terrains	24,0	5,5	20,0	3,0	19,4	71,9
Constructions	134,9	89,5	64,0	24,6	25,1	338,1
Matériel et outillage	137,1	84,0	37,7	30,6	36,1	325,5
Immobilisations en cours et autres immobilisations	34,7	6,3	16,6	29,0	11,5	98,1
	330,7	185,3	138,3	87,2	92,1	833,6

Les immobilisations corporelles nettes, incluant les biens loués capitalisés, s'analysaient comme suit au 31 décembre 2004 :

31 décembre 2004 (en millions d'euros)						
	France	Italie	Autres pays d'Europe	USA / Canada	Reste du monde	Total
Terrains	23,6	5,4	20,5	3,3	16,9	69,7
Constructions	144,7	68,8	60,0	24,7	19,1	317,3
Matériel et outillage	157,7	85,1	43,9	36,1	26,3	349,1
Immobilisations en cours et autres immobilisations	27,9	3,5	17,6	21,9	9,0	79,9
	353,9	162,8	142,0	86,0	71,3	816,0

b) Analyse des variations des immobilisations corporelles

Les variations des immobilisations sur l'exercice 2006 s'analysent comme suit :

31 décembre 2006 (en millions d'euros)						
	France	Italie	Autres pays d'Europe	USA / Canada	Reste du monde	Total
Acquisitions	48,6	22,8	15,3	14,3	17,7	118,7
Cessions	(4,2)	(0,3)	(24,8)	(1,0)	(1,3)	(31,6)
Dotations aux amortissements	(57,8)	(27,7)	(19,2)	(20,3)	(17,0)	(142,0)
Transferts et changements du périmètre de consolidation	7,0	0,0	1,4	0,5	17,2	26,1
Effet de conversion	0,0	0,0	0,2	(8,9)	(6,9)	(15,6)
	(6,4)	(5,2)	(27,1)	(15,4)	9,7	(44,4)

31 décembre 2006*(en millions d'euros)*

	Acquisitions	Transferts d'immobilisations en cours	Cessions	Dotations aux amortissements	Transferts et changements du périmètre de consolidation	Effet de conversion	Total
Terrains	0,1	0,0	(2,6)	(1,1)	3,7	(1,3)	(1,2)
Constructions	4,5	12,5	(17,8)	(28,6)	4,6	(4,5)	(29,3)
Matériel et outillage	45,0	43,4	(9,9)	(95,1)	16,5	(5,7)	(5,8)
Immobilisations en cours et autres immobilisations	69,1	(55,9)	(1,3)	(17,2)	1,3	(4,1)	(8,1)
	118,7	0,0	(31,6)	(142,0)	26,1	(15,6)	(44,4)

Les variations des immobilisations sur l'exercice 2005 s'analysaient comme suit :

31 décembre 2005*(en millions d'euros)*

	France	Italie	Autres pays d'Europe	USA / Canada	Reste du monde	Total
Acquisitions	38,2	21,5	15,1	15,4	13,0	103,2
Cessions	(2,3)	(0,9)	(6,5)	(7,0)	(1,0)	(17,7)
Dotations aux amortissements	(58,1)	(31,2)	(22,1)	(19,6)	(13,0)	(144,0)
Transferts et changements du périmètre de consolidation	(1,0)	33,1	8,6	0,4	7,3	48,4
Effet de conversion	0,0	0,0	1,2	12,0	14,5	27,7
	(23,2)	22,5	(3,7)	1,2	20,8	17,6

31 décembre 2005*(en millions d'euros)*

	Acquisitions	Transferts d'immobilisations en cours	Cessions	Dotations aux amortissements	Transferts et changements du périmètre de consolidation	Effet de conversion	Total
Terrains	0,0	0,1	(1,9)	(0,5)	1,3	3,2	2,2
Constructions	4,1	4,4	(6,1)	(23,0)	33,1	8,3	20,8
Matériel et outillage	43,2	24,9	(7,3)	(101,8)	6,9	10,5	(23,6)
Immobilisations en cours et autres immobilisations	55,9	(29,4)	(2,4)	(18,7)	7,1	5,7	18,2
	103,2	0,0	(17,7)	(144,0)	48,4	27,7	17,6

Les variations des immobilisations sur l'exercice 2004 s'analysaient comme suit :

31 décembre 2004*(en millions d'euros)*

	France	Italie	Autres pays d'Europe	USA / Canada	Reste du monde	Total
Acquisitions	31,0	20,0	14,7	10,8	10,5	87,0
Cessions	(18,4)	(0,2)	(20,8)	(1,3)	(4,4)	(45,1)
Dotations aux amortissements	(62,3)	(25,9)	(21,2)	(22,0)	(10,4)	(141,8)
Transferts et changements du périmètre de consolidation	1,9	(0,1)	2,3	0,0	(0,2)	3,9
Effet de conversion	0,0	0,0	3,1	(5,8)	(0,2)	(2,9)
	(47,8)	(6,2)	(21,9)	(18,3)	(4,7)	(98,9)

31 décembre 2004

(en millions d'euros)

	Acquisitions	Transferts d'immobilisations en cours	Cessions	Dotations aux amortissements	Transferts et changements du périmètre de consolidation	Effet de conversion	Total
Terrains	0,0	0,0	(2,3)	0,0	0,0	0,5	(1,8)
Constructions	4,6	11,6	(22,0)	(21,8)	0,1	(0,6)	(28,1)
Matériel et outillage	43,7	22,9	(15,4)	(101,4)	(1,6)	(1,8)	(53,6)
Immobilisations en cours et autres immobilisations	38,7	(34,5)	(5,4)	(18,6)	5,4	(1,0)	(15,4)
	87,0	0,0	(45,1)	(141,8)	3,9	(2,9)	(98,9)

c) **Les immobilisations corporelles correspondant à des biens loués (location financement) capitalisés s'analysent comme suit :**

	31 décembre 2006	31 décembre 2005	31 décembre 2004
	<i>(en millions d'euros)</i>		
Terrains	3,8	3,9	3,9
Constructions	35,9	32,6	36,7
Matériel et outillage	38,7	38,1	35,4
	78,4	74,6	76,0
Amortissements cumulés	(44,3)	(41,2)	(37,2)
	34,1	33,4	38,8

d) **Les obligations découlant de ces contrats de location financement sont enregistrées au bilan :**

	31 décembre 2006	31 décembre 2005	31 décembre 2004
	<i>(en millions d'euros)</i>		
Emprunts non courants	9,3	16,1	18,5
Emprunts courants	6,9	8,9	7,3
	16,2	25,0	25,8

e) **L'échéancier des loyers minimaux relatifs aux biens loués capitalisés (location financement) se présente comme suit :**

	31 décembre 2006	31 décembre 2005	31 décembre 2004
	<i>(en millions d'euros)</i>		
Moins d'un an	6,6	7,8	7,3
Un à deux ans	4,5	8,2	8,1
Deux à trois ans	1,7	4,3	7,1
Trois à quatre ans	1,5	1,5	3,2
Quatre à cinq ans	1,3	1,4	0,9
Au-delà de cinq ans	1,8	3,4	1,8
	17,4	26,6	28,4
Dont intérêts	(1,2)	(1,6)	(2,6)
Valeur actualisée des loyers futurs minimaux	16,2	25,0	25,8

5) Participations dans les entreprises associées et autres titres immobilisés

	31 décembre 2006	31 décembre 2005 <i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2004
Participations dans les entreprises associées	10,5	9,5	12,5

	31 décembre 2006	31 décembre 2005 <i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2004
Autres titres immobilisés	5,0	4,1	5,9

6) Stocks et en-cours (note 1 (i))

Les stocks et en-cours s'analysent comme suit :

	31 décembre 2006	31 décembre 2005 <i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2004
Matières premières, fournitures et emballages	199,3	171,7	143,6
Produits semi-finis	110,5	93,4	93,2
Produits finis	322,5	276,7	246,9
	632,3	541,8	483,7
Provisions pour dépréciation	(72,2)	(67,3)	(61,7)
	560,1	474,5	422,0

7) Créances clients et comptes rattachés (Note 1 (e))

Le Groupe réalise plus de 95 % de son chiffre d'affaires auprès de distributeurs de matériel électrique, dont les deux principaux représentent approximativement 25% du chiffre d'affaires net consolidé.

	31 décembre 2006	31 décembre 2005 <i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2004
Créances clients	559,7	513,4	433,4
Comptes rattachés	90,4	79,4	94,8
	650,1	592,8	528,2
Provisions pour dépréciation	(29,3)	(29,6)	(32,5)
	620,8	563,2	495,7

8) Autres créances

Les autres actifs circulants s'analysent comme suit :

	31 décembre 2006	31 décembre 2005 <i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2004
Créance Personnel	4,1	4,8	4,2
Autres créances	33,0	36,4	42,6
Charges constatées d'avance	18,1	18,8	11,9
Autres taxes	77,0	67,5	71,6
	132,2	127,5	130,3

9) Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à la valeur de marché, laquelle est très proche de la valeur nette comptable.

10) Capital social et résultat net par action

Le détail ci-dessous donne l'évolution du capital social au 31 décembre 2006 :

		Nombre d'actions	Nominal	Valeur du capital en euros	Prime d'émission en euros
Au 31/12/2005		759.350.900	1	759.350.900	
24/02/2006	Regroupement, augmentation de la valeur nominale et diminution du nombre d'actions	189.837.725	4	759.350.900	
11/04/2006	Augmentation capital par appel public à l'épargne	43.689.298	4	174.757.192	688.106.444
11/04/2006	Augmentation capital réservée à GP financière New Sub 1 SCS par compensation de créance	33.862.914	4	135.451.656	533.340.895
02/05/2006	Augmentation capital réservée aux salariés	2.303.439	4	9.213.756	36.279.164
Au 31/12/2006		269.693.376	4	1.078.773.504	1.257.726.503

Il existe actuellement une seule catégorie d'actions constituée d'actions ordinaires. Depuis le 24 février 2006, la valeur nominale d'une action est de 4 euros.

Le 7 avril 2006, le Groupe Legrand a été introduit en bourse sur le marché Eurolist d'Euronext Paris. Le prix de l'offre à prix ouvert et du placement global a été fixé à 19,75 euros par action. L'augmentation de capital par appel public à l'épargne représente un apport en numéraire de 862,9 millions d'euros.

L'augmentation de capital réservée aux salariés représente un apport en numéraire de 36,4 millions d'euros après décote de 20%. Le montant de la décote, soit 9,1 millions d'euros a été comptabilisé en autres charges opérationnelles.

La somme de ces deux augmentations de capital, sur lesquelles ont été imputés les frais liés à l'introduction en bourse de 33,1 millions d'euros, représente ainsi un apport total en numéraire de 866,2 millions d'euros.

A l'issue de ces augmentations de capital, les principaux actionnaires du groupe, KKR et Wendel Investissement, détenaient chacun environ 30% du capital.

Certains actionnaires ont pris, lors de l'introduction en bourse, des engagements de conservation des titres sur des durées variables allant de 6 à 18 mois (voir note d'opération enregistrée sous le numéro 06.082 auprès de l'AMF le 22 mars 2006).

Le résultat net par action calculé sur le nombre moyen d'actions ordinaires se présente comme suit :

	31 décembre 2006	31 décembre 2005	31 décembre 2004
Résultat net revenant à Legrand (en millions d'euros)	252,0	101,4	26,8
Actions ordinaires : - fin de période	269.693.376	189.837.725	189.837.725
- moyenne	247.218.622	189.837.725	189.837.725
Options attribuées	2.606.529	2.682.829	2.663.629
Résultat net par action (euros) (note 1(s))*	1,019	0,534	0,141
Résultat net dilué par action (euros) (note 1(s))*	1,009	0,527	0,139
Dividendes versés par action (euros)	0,410	0,000	0,000

*Le 24 février 2006, le nombre d'actions a été divisé par 4. De ce fait, le résultat net par action et le résultat net dilué par action ont été recalculés à fin décembre 2005 et à fin décembre 2004.

Dans le cadre de l'augmentation de capital intervenue lors de l'introduction en bourse au cours du second trimestre 2006, le Groupe a émis 79.855 milliers d'actions qui ont été prises en compte prorata temporis dans le nombre moyen d'actions sur l'exercice conformément à IAS 33. Si l'émission de ces actions était intervenue le 1^{er} janvier 2006, les résultats nets par action de base et dilué par action auraient été respectivement de 0,934 euro et 0,925 euro.

Le résultat net par action et le résultat net dilué par action publiés au 31 décembre 2005, avant division, étaient respectivement de 0,134 et 0,132 euro.

Le résultat net par action et le résultat net dilué par action publiés au 31 décembre 2004, avant division, étaient respectivement de 0,035 et 0,035 euro.

11) Plans d'options sur actions et participation des salariés aux bénéfices

a) Plans d'options sur actions de Legrand

La Société est dotée d'un plan d'options sur actions dans le cadre duquel des options peuvent être octroyées en vue d'acquies un nombre déterminé d'actions ordinaires de la Société à un prix d'exercice fixé à l'origine à 1,00 euro par action pour les options attribuées au cours des exercices 2003 et 2004 et à 1,40 euro par action pour les options attribuées en 2005. Lors de l'Assemblée Générale du 24 février 2006, les actionnaires ont décidé le regroupement des actions à raison de 1 action nouvelle pour 4 actions anciennes et de porter le nominal de 1 à 4 euros par action. En conséquence, le prix de levée des options a été porté à 4 euros pour les options attribuées au cours des exercices 2003 et 2004 et à 5,60 euros pour les options attribuées en 2005. Les options non octroyées à la date de cotation de Legrand, soit 423 263 options, ne seront plus attribuées. Du fait de l'entrée en bourse, les options attribuées pourront être exercées au cours des prochaines années en fonction des dates de levées prévues dans le plan.

Le Groupe a appliqué la norme IFRS 2 et a, de ce fait, comptabilisé une charge de 5 millions d'euros au 31 décembre 2006.

Les activités relatives aux plans d'options sur actions de la Société sont résumées dans le tableau suivant :

Plan de souscription	
Solde au 31 décembre 2002	0
Options attribuées	9.555.516
Options exercées	0
Options annulées	-597.000
Solde au 31 décembre 2003	8.958.516
Options attribuées	2.298.200
Options exercées	0
Options annulées	-602.200
Solde au 31 décembre 2004	10.654.516
Options attribuées	810.000
Options exercées	0
Options annulées	-733.200
Solde au 31 décembre 2005	10.731.316
Options attribuées	0
Options exercées	0
Options annulées	-77.200
Solde au 24 février 2006	10.654.116
Annulation d'options suite au regroupement des actions décidé par AG du 24/02/2006	-7.990.587
Options annulées après regroupement	-57.000
Solde au 31 décembre 2006	2.606.529

Aucune des options attribuées n'est exerçable au 31 décembre 2006. Elles seront exerçables à hauteur de 1.283.019 en 2007, 980.343 en 2008, 285.250 en 2009 et 57.917 en 2010.

b) Plans d'options sur actions de Legrand France

En mai 1999, l'Assemblée générale a autorisé la mise en place d'un nouveau plan d'options sur actions au bénéfice de l'ensemble des salariés du Groupe en France, portant sur un maximum de 700 000 options d'achat ou de souscriptions d'actions ordinaires ou d'actions à dividende prioritaire sans droit de vote jusqu'en mai 2004. Le 13 décembre 1999, la Société a mis en place un plan d'options d'achat d'actions ordinaires au bénéfice de l'ensemble des salariés du Groupe en France remplissant les conditions d'ancienneté requises. Les options attribuées, dont le prix d'exercice était égal à la moyenne des cotations du titre au cours des 20 séances de bourse ayant précédé la date d'attribution, ont pu être exercées au cours des deux années qui ont suivi une période d'interdiction d'exercice de cinq ans et ont été annulées en cas de licenciement pour faute lourde.

Le 21 novembre 2000, la Société a mis en place un plan d'options de souscription d'actions au bénéfice de l'ensemble des salariés du Groupe en France remplissant les conditions d'ancienneté requises. Au terme de ce plan, les options, offertes à un prix défini par référence au cours de l'action constaté à la Bourse de Paris sur les 20 séances de bourse précédant la date d'attribution, pourront être exercées au cours des deux années qui suivront la période d'interdiction d'exercice de cinq ans.

Le 13 novembre 2001, la Société a mis en place un plan d'options de souscription d'actions au bénéfice de l'ensemble des salariés du Groupe en France remplissant les conditions d'ancienneté requises. Au terme de ce plan, les options, offertes à un prix défini par référence au cours de l'action constaté sur les 20 séances de bourse précédant la date d'attribution, pourront être exercées au cours des trois années qui suivront la période d'interdiction d'exercice de quatre ans.

Les détenteurs d'options accordées par Legrand France (autres que celles octroyées dans le cadre du plan de 2001) ont le droit d'échanger les actions ordinaires résultant de l'exercice de ces options contre des actions de Schneider Electric conformément à un engagement de Schneider Electric vis-à-vis des titulaires d'options, pris lors de son offre publique d'achat sur Legrand France.

Le 10 décembre 2002, la société Legrand et Schneider Electric ont conclu une option d'achat et de vente par laquelle Schneider Electric s'est engagé à vendre à Legrand, à la demande de Legrand, et Legrand s'est engagé à acheter, à la demande de Schneider Electric, la totalité des actions ordinaires de Legrand France détenues par Schneider Electric du fait de l'exercice de ces options. L'option d'achat peut être exercée par Legrand pendant six mois à compter de la date à laquelle Schneider Electric devient le propriétaire des actions Legrand France et l'option de vente peut être exercée par Schneider Electric après six mois et 15 jours à compter de la date à laquelle Schneider Electric devient le propriétaire des actions Legrand France, et dans tous les cas, au plus tard 12 mois après ladite date.

Les options qui bénéficient de l'engagement de liquidité de Schneider peuvent être exercées jusqu'en novembre 2007.

L'Assemblée générale des actionnaires de Legrand France a approuvé une distribution de réserves à hauteur de 375 millions d'euros en 2003 et de 675 millions d'euros au début de 2004. La valeur et le nombre des options ont été ajustés en conséquence.

Le Conseil d'Administration du 2 novembre 2005 a décidé de proposer une liquidité sur les options 2001 aux salariés concernés du Groupe en cas d'introduction en bourse. Suite à cette introduction, la liquidité a été mise en œuvre au cours du deuxième trimestre 2006.

Nature des plans	souscription		achat
	2000	2001	1999
Date d'attribution des options	Nature des actions		
	ordinaires	ordinaires	ordinaires
Nombre de bénéficiaires	8.999	9.122	8.814
Options exerçables à compter du	11-2005	11-2005	12-2004
Date limite d'exercice des options	11-2007	11-2008	12-2006
Prix d'exercice des options (en euros) avant distribution des réserves	191,50	143,00	222,00
Prix d'exercice des options (en euros) après distribution des réserves	140,19	104,68	162,51
Nombre d'options attribuées	124.240	178.766	85.708
Options annulées	(18)		(4.508)
Solde au 31 décembre 2002	124.222	178.766	81.200
Options émises dans le cadre de la distribution des réserves au 15 nov. 2003	16.218	21.353	11.998
Options exercées			
Options annulées	(372)	(372)	(376)
Solde au 31 décembre 2003	140.068	199.747	92.822
Options émises dans le cadre de la distribution des réserves au 30 mars 2004	38.002	52.996	28.963
Options exercées			
Options annulées	(9)		(7)
Solde au 31 décembre 2004	178.061	252.743	121.778
Options exercées	(38.265)		(30.779)
Options annulées	(95)	(95)	(66)
Solde au 31 décembre 2005	139.701	252.648	90.933
Options exercées	(64.247)	(244.704)	(74.929)
Options annulées	(240)	(465)	(16.004)
Solde au 31 décembre 2006	75.214	7.479	0

c) Participation des salariés aux bénéfices

La législation en vigueur fait obligation aux sociétés françaises de verser à leurs salariés une participation aux fruits de l'expansion dès lors que le bénéfice après impôt atteint un certain niveau. Les sommes distribuées à ce titre sont généralement bloquées pendant cinq ans et portent intérêt à des taux préalablement négociés s'échelonnant de 5 à 6 %.

Indépendamment de cette obligation, certaines sociétés françaises et filiales étrangères du Groupe réservent à leurs salariés une quote-part de leur résultat, selon des formules d'intéressement négociées au niveau de chaque entreprise.

Une provision de 31,7 millions d'euros relative aux charges de participation et intéressement a été comptabilisée au titre de l'exercice 2006 (cette provision était de 27,2 millions d'euros pour l'exercice 2005 et 27,7 millions d'euros pour l'exercice 2004).

12) Réserves et réserves de conversion

a) Réserves

Les réserves non distribuées de Legrand et de ses filiales consolidées s'analysent comme suit :

	31 décembre 2006	31 décembre 2005	31 décembre 2004
		<i>(en millions d'euros)</i>	
Réserves (distribuables)	576,9	122,9	79,1
Réserves (autres)	640,7	(280,0)	(338,6)
Quote-part dans le résultat des filiales	0,0	0,0	0,0
	1.217,6	(157,1)	(259,5)

b) Réserves de conversion

Comme indiqué à la Note 1 (c), la réserve de conversion permet de constater les effets des fluctuations monétaires dans les états financiers des filiales à l'occasion de la conversion de ceux-ci en euros.

La réserve de conversion intègre les fluctuations des devises ci-après :

	31 décembre 2006	31 décembre 2005	31 décembre 2004
		<i>(en millions d'euros)</i>	
Dollar américain	(132,0)	(79,5)	(134,5)
Autres devises	(4,6)	15,2	(10,2)
	(136,6)	(64,3)	(144,7)

La ligne « Autres devises » concerne principalement les monnaies de la zone Reste du monde et des autres pays d'Europe au 31 décembre 2006, les monnaies des autres pays d'Europe au 31 décembre 2005 et les monnaies de la zone Reste du monde au 31 décembre 2004.

13) Titres subordonnés à durée indéterminée (TSDI)

En décembre 1990 et mars 1992, Legrand France a émis au pair des titres subordonnés à durée indéterminée (TSDI) pour un montant nominal de respectivement 457 millions d'euros et 305 millions d'euros.

L'amortissement de la valeur comptable résiduelle du TSDI enregistrée au bilan se présente comme suit :

	31 décembre 2006	31 décembre 2005	31 décembre 2004
		<i>(en millions d'euros)</i>	
A moins d'un an	9,5	19,0	40,5
A plus d'un an	0,0	9,5	19,0
A plus de 2 ans	0,0	0,0	9,4
A plus de 3 ans	0,0	0,0	0,0
	9,5	28,5	68,9

Les émissions de TSDI ont donné lieu à un régime fiscal spécifique, dont les modalités d'application ont été précisées par la loi de finance rectificative 2005 votée au cours de l'automne 2005 par le parlement français. Selon ces modalités, la totalité des intérêts prévus au contrat d'émission ne sont déductibles que dans la limite des intérêts payés au cours des 12 premières années sur la part du capital émis par le Groupe.

L'application pour le Groupe de ces modalités l'a conduit à réduire son report fiscal déficitaire de 110 millions d'euros en 2005 et le conduira à le réduire de 62,5 millions d'euros en 2007, sans impact sur les comptes de résultat du Groupe car faisant partie des pertes fiscales reportables non reconnues.

14) Emprunt entre parties liées

En février 2003, la Société a contracté un prêt d'actionnaire représenté par des obligations subordonnées d'un montant en principal de 1.156,0 millions d'euros souscrit par une filiale de la société mère du Groupe.

Au 31 décembre 2005, le montant du principal et des intérêts était de 1.334,8 millions d'euros.

Le 15 février 2006, la Société a remboursé 177,9 millions d'euros, financés par le Contrat de Crédit syndiqué 2006. La Société a finalement remboursé 504,4 millions d'euros financés par les produits de l'Offre et de l'Offre Réserve aux Salariés réalisés au moment de son introduction en bourse en avril 2006, et converti en capital et prime d'émission le solde de 668,8 millions d'euros, en date du 11 avril 2006.

15) Emprunts non courants

Les emprunts non courants s'analysent comme suit :

	31 décembre 2006	31 décembre 2005	31 décembre 2004
	<i>(en millions d'euros)</i>		
Prêt syndiqué	668,7	731,7	847,5
Obligations à haut rendement	0,0	574,3	535,7
Obligations Yankee	294,5	329,6	285,2
Autres emprunts	97,1	178,2	18,4
	1.060,3	1.813,8	1.686,8
Coûts d'émission de la dette	(4,8)	(10,5)	(12,4)
	1.055,5	1.803,3	1.674,4

Les emprunts non courants sont libellés dans les monnaies suivantes :

	31 décembre 2006	31 décembre 2005	31 décembre 2004
	<i>(en millions d'euros)</i>		
Euro	605,1	1.457,4	1.390,7
Dollar américain	418,0	355,0	295,2
Autres devises	37,2	1,4	0,9
	1.060,3	1.813,8	1.686,8

Ces emprunts sont remboursables :

	31 décembre 2006	31 décembre 2005	31 décembre 2004
	<i>(en millions d'euros)</i>		
A plus d'un an	174,9	292,5	162,7
A plus de 2 ans	151,2	173,7	161,4
A plus de 3 ans	149,6	426,9	158,1
A plus de 4 ans	271,7	4,5	381,7
A plus de 5 ans	312,9	916,2	822,9
	1.060,3	1.813,8	1.686,8

Les taux d'intérêt sur les emprunts non courants s'analysent comme suit :

	31 décembre 2006	31 décembre 2005	31 décembre 2004
	Taux d'intérêt moyen après opération de swap		
Prêt syndiqué	3,86%	2,69%	2,80%
Obligations à haut rendement	-	10,51%	10,45%
Obligations Yankee	4,68%	4,52%	4,24%
Autres emprunts	3,15%	2,48%	2,50%

Le tableau ci-dessus présente le taux d'intérêt moyen des emprunts. Concernant les obligations Yankee à 8,5 %, il s'agit des taux d'intérêt après prise en compte des opérations de swap de taux d'intérêt. A l'exception des obligations Yankee à 8,5 %, le Groupe considère que la valeur de marché des emprunts est proche de leur coût amorti au passif du bilan.

Ces emprunts sont garantis comme suit :

	31 décembre 2006	31 décembre 2005	31 décembre 2004
	<i>(en millions d'euros)</i>		
Actifs hypothéqués, nantis ou gagés	23,1	23,1	3,5
Garanties concédées à des banques	63,0	63,6	52,2
Actions Legrand France données en garantie au titre du prêt syndiqué	0,0	887,3	925,2
	86,1	974,0	980,9

a) Contrat de Crédit

Contrat de crédit 2004

Au 31 décembre 2005, la Société était débitrice d'un montant de 887,3 millions d'euros au titre du contrat de prêt syndiqué de 1,4 milliards d'euros souscrit en décembre 2004 (le 'Contrat de Crédit 2004'). En janvier 2006, la Société a refinancé le Contrat de Crédit 2004 par un nouveau contrat de prêt syndiqué de 2,2 milliards d'euros. Le remboursement du contrat de crédit 2004 a donné lieu à l'amortissement exceptionnel des frais d'émission d'emprunt de 10,5 millions d'euros, présenté sur la ligne 'Perte sur extinction de dette' du compte de résultat.

Contrat de crédit 2006

La Société a conclu le 10 janvier 2006 avec cinq arrangeurs mandatés une nouvelle convention de crédit d'un montant de 2,2 milliards d'euros (le « Contrat de Crédit 2006 ») afin de refinancer en totalité le Contrat de Crédit 2004 à concurrence de 1,4 milliards d'euros, le montant nominal total des obligations seniors à haut rendement (High Yield) à concurrence de 574,2 millions d'euros auxquels s'ajoutent les intérêts courus et le coût de leur remboursement anticipé, d'un montant de 98,5 millions d'euros présenté sur la ligne « Perte sur extinction de dette » du compte de résultat, ainsi que le remboursement partiel pour un montant de 177,9 millions d'euros de la partie du prêt d'actionnaires représenté par des obligations subordonnées correspondant au crédit vendeur consenti par Schneider lors de l'acquisition de Legrand France et rendu exigible par le remboursement des obligations à haut rendement (High Yield).

Le Contrat de Crédit 2006 se décompose en une tranche A d'un montant de 700 millions d'euros constituant une facilité multidevises à terme amortissable semestriellement par tranches de 10% du nominal à partir du 10 janvier 2007 jusqu'au 10 juillet 2010 et une dernière échéance de 20% le 10 janvier 2011, une tranche B d'un montant de 1,2 milliards d'euros constituant une facilité multidevises renouvelable par tirages successifs et une tranche C d'un montant de 300 millions d'euros constituant une facilité multidevises dont le remboursement était conditionné à l'introduction en bourse. Les tranches A et B ont une échéance de cinq ans (chacune avec une option de renouvellement de deux fois un an) et la tranche C a une échéance de 364 jours. La tranche C a été intégralement remboursée en avril 2006 suite à l'introduction en bourse de la Société.

Au 31 décembre 2004, 31 décembre 2005 et 31 décembre 2006, le calendrier suivant résume les paiements que le Groupe devra effectuer au titre du prêt syndiqué :

	31 décembre 2006	31 décembre 2005	31 décembre 2004
		<i>(en millions d'euros)</i>	
A moins d'un an (en emprunts courants)	138,8	155,6	77,7
A plus d'un an	137,6	155,6	155,6
A plus de 2 ans	137,6	155,6	155,6
A plus de 3 ans	138,3	420,5	155,6
A plus de 4 ans	255,2	0,0	380,7
	807,5	887,3	925,2

Les prêts syndiqués successifs s'analysent comme suit :

	31 décembre 2006		
	<i>(en millions d'euros)</i>	Échéance	Taux d'intérêt
Prêt moyen terme amortissable	687,6	2011	Euribor + 0,35
Crédit revolver	119,9	2011	Euribor + 0,35

31 décembre			
2005			
	<i>(en millions d'euros)</i>	Échéance	Taux d'intérêt
Prêt moyen terme amortissable	622,3	2009	Euribor + 0,55
Crédit revolver	265,0	2009	Euribor + 0,55

31 décembre			
2004			
	<i>(en millions d'euros)</i>	Échéance	Taux d'intérêt
Prêt moyen terme amortissable	700,0	2009	Euribor + 0,60
Crédit revolver	225,2	2009	Euribor + 0,60

b) Obligations à haut rendement

En février 2003, la Société a émis un emprunt senior d'un montant de 350 millions de dollars portant intérêt au taux de 10,5% arrivant à échéance en 2013 et un emprunt senior d'un montant de 277,5 millions d'euros portant intérêt au taux de 11,0% arrivant à échéance au 15 février 2013. La Société a remboursé toutes les obligations seniors à haut rendement le 15 février 2006 pour un montant global de 672,7 millions d'euros, incluant notamment la pénalité de remboursement de 98,5 millions d'euros, présentée sur la ligne 'Perte sur extinction de dette' du compte de résultat.

c) Obligations Yankee à 8,5%

Le 14 février 1995, Legrand France a émis sur le marché public américain un emprunt obligataire d'un montant de 400 millions de dollars, portant intérêt fixe au taux de 8,5 % et remboursable le 15 février 2025. Les intérêts de cet emprunt sont payables à terme échu, les 15 février et 15 août de chaque année, la première échéance étant intervenue le 15 août 1995.

Les obligations ne font l'objet d'aucun amortissement et ne peuvent être remboursées avant l'échéance, sauf en cas d'évolution de la législation qui obligerait à des paiements additionnels s'ajoutant au principal et aux intérêts. Si Legrand France n'était pas, pour des raisons légales, autorisée à payer ces suppléments, le remboursement anticipé des obligations deviendrait généralement obligatoire ; si la loi autorisait le paiement de ces suppléments, Legrand France pourrait, à son initiative, rembourser par anticipation l'intégralité – et l'intégralité seulement – des obligations. Chaque porteur d'obligations peut aussi, à sa demande, exiger de Legrand France le remboursement anticipé des titres qu'il détient en cas de changement hostile du contrôle de la Société.

Simultanément à l'émission des obligations, Legrand France a conclu un contrat de swap de taux d'intérêt (voir Note 24a).

d) Capacité d'emprunt supplémentaire

Au 31 décembre 2006, un montant additionnel de 1.080,1 millions d'euros pouvait être emprunté au titre du prêt syndiqué (crédit revolver).

16) Provisions et autres passifs non courants

Les provisions et autres passifs non courants s'analysent comme suit :

	31 décembre 2006
	<i>(en millions d'euros)</i>
Report à nouveau	134,0
Changements du périmètre de consolidation	1,1
Dotations	28,3
Reprises	(30,8)
Transferts aux passifs courants	(5,2)
Reclassements	(14,0)
Effet de conversion	(3,6)
	109,8

Au 31 décembre 2006, le total des provisions et autres passifs non courants comprend notamment des provisions pour litiges et contentieux (9,8 millions d'euros), des provisions pour restructurations (13,1 millions d'euros), la participation et intéressement (17,4 millions d'euros) et des provisions pour impôts (23,6 millions d'euros).

17) Avantages du personnel (Note 1 (q))

	31 décembre 2006	31 décembre 2005	31 décembre 2004
	<i>(en millions d'euros)</i>		
Indemnités de départ à la retraite en France *	36,5	26,0	22,1
Indemnités de fin de contrat en Italie *	53,5	53,3	47,4
Autres indemnités et retraites complémentaires *	57,6	60,4	61,5
	147,6	139,7	131,0

* Ces postes représentent la part non courante des retraites et des prestations postérieures à l'emploi pour un montant de 147,6 millions d'euros (139,7 millions d'euros en 2005, 131,0 millions d'euros en 2004). La part courante, de 7,7 millions d'euros (9,6 millions d'euros en 2005, 8,8 millions d'euros en 2004), est classée dans les dettes courantes. De ce fait, le montant total des engagements constatés au bilan s'élève à 155,3 millions d'euros (149,3 millions d'euros en 2005, 139,8 millions d'euros en 2004) ; il est analysé à la Note 17 (a), qui indique un engagement total de 290,6 millions d'euros (282,8 millions d'euros en 2005, 249,7 millions d'euros en 2004), diminué d'un actif total de 135,1 millions d'euros (133,5 millions d'euros en 2005, 109,9 millions d'euros en 2004) et diminué du coût des services passés non reconnus pour 0,2 millions d'euros.

a) Prestations de retraite et avantages postérieurs à l'emploi

L'engagement total du Groupe au titre des régimes de retraite et des avantages postérieurs à l'emploi, y compris les engagements courants et non courants, portant essentiellement sur la France, l'Italie, les États-Unis et le Royaume-Uni, s'analyse comme suit :

	31 décembre 2006	31 décembre 2005	31 décembre 2004	31 décembre 2003
	<i>(en millions d'euros)</i>			
Evolution de l'engagement				
Engagement au début de la période	282,8	249,7	237,0	220,0
Acquisitions	0,2	3,4	0,0	0,0
Affectation des Goodwills	0,0	0,0	0,0	21,0
Coûts des services	18,2	17,7	17,5	22,4
Coût de l'actualisation financière	10,3	8,8	10,4	8,3
Prestations versées	(23,5)	(17,2)	(25,2)	(22,6)
Cotisations des salariés	0,4	0,6	0,4	0,0
Amendements aux régimes	0,0	0,0	0,3	0,0
Pertes (gains) actuariels	13,0	6,6	6,9	4,8
Réductions, liquidations, prestations spéciales de cessation d'emploi	(0,8)	0,0	1,7	0,0
Coûts des services passés	0,2	0,0	0,0	0,0
Effet de conversion	(10,2)	13,2	(5,3)	(16,9)
Autres	0,0	0,0	6,0	0,0
Total des engagements à la fin de la période (I)	290,6	282,8	249,7	237,0
Coûts des services passés non reconnus (II)	0,2	0,0	0,0	0,0
Valeur des actifs				
Valeur des actifs au début de la période	133,5	109,9	110,8	108,0
Acquisitions	0,0	0,5	0,0	0,0
Rendement attendu des actifs du régime	10,2	13,5	7,8	18,5
Cotisations patronales	8,2	8,2	9,7	5,6
Cotisations des participants	0,3	0,3	0,4	0,0
Prestations versées	(13,9)	(11,3)	(15,4)	(9,5)
Pertes (gains) actuariels	0,7	0,0	0,0	0,0
Effet de conversion	(3,9)	12,4	(3,4)	(11,8)
Valeur des actifs à la fin de la période (III)	135,1	133,5	109,9	110,8
Engagement constaté au bilan (I) - (II) - (III)				
Passif courant	7,7	9,6	8,8	3,8
Passif non courant	147,6	139,7	131,0	122,4

Jusqu'à fin 2005, les gains et pertes actuariels découlant des changements apportés aux hypothèses actuarielles sont comptabilisés en charges ou en produits.

Au 1^{er} janvier 2006, le Groupe a changé de méthode pour retenir la méthode optionnelle qui consiste à comptabiliser l'intégralité des écarts actuariels directement en capitaux propres (IAS 19.93A s. révisée). Le Groupe, compte tenu du caractère non significatif de ce changement de politique comptable n'a pas jugé justifié de modifier le compte de résultat de 2005.

Les gains actuariels d'un montant de 12,3 millions d'euros ont ainsi été comptabilisés en capitaux propres au 31 décembre 2006 pour un montant après impôt de 7,6 millions d'euros.

L'impact sur le résultat opérationnel et consolidé s'analyse comme suit :

	31 décembre 2006	31 décembre 2005	31 décembre 2004
		<i>(en millions d'euros)</i>	
Coûts des services / Droits nouveaux	(18,2)	(17,7)	(17,5)
Coûts des services / Droits annulés	0,0	0,0	0,0
Droits payés (nets des reprises sur provision)	0,0	0,0	0,0
Coûts financiers	(10,3)	(15,4)	(17,3)
Autres	0,2	(0,6)	(2,4)
Rendement attendu des actifs du régime	10,2	13,5	7,8
	(18,1)	(20,2)	(29,4)

Au 31 décembre 2006, l'allocation moyenne pondérée de l'actif des régimes de retraite s'analyse comme suit :

	France	États-Unis et Royaume-Uni %	Total pondéré
Titres de capitaux propres	0,0	57,8	48,7
Titres de créance	2,2	33,0	28,3
Fonds de compagnies d'assurance	97,8	9,2	23,0
	100,0	100,0	100,0

Les salariés du Groupe perçoivent, en application d'accords d'entreprises ou de conventions collectives, des indemnités de départ à la retraite, ainsi que des retraites complémentaires s'ajoutant à celles reçues en conformité avec les législations sociales en vigueur dans chaque pays.

b) Provisions pour indemnités de départ à la retraite et pour retraites complémentaires en France

Les provisions constituées au bilan consolidé couvrent des droits non définitivement acquis concernant les salariés encore en activité au sein du Groupe. Le Groupe n'a aucun engagement vis-à-vis d'anciens salariés, les droits définitivement acquis par ceux-ci leur ayant été payés lors de leur départ à la retraite, soit directement, soit par le biais d'un versement libératoire unique à une compagnie d'assurance spécialisée dans le service des rentes.

La provision constituée au bilan consolidé s'élève, pour la France, à 43,5 millions d'euros (34,7 millions d'euros en 2005, 34,0 millions d'euros en 2004). Elle représente la différence entre un engagement cumulé au titre des prestations déterminées de 64,0 millions d'euros (57,3 millions d'euros en 2005, 59,0 millions d'euros en 2004), la juste valeur de l'actif des plans, de 20,3 millions d'euros (22,6 millions d'euros en 2005, 25,0 millions d'euros en 2004) et le coût des services passés non reconnus pour 0,2 millions d'euros.

Le calcul de ces engagements est effectué sur la base d'hypothèses de rotation du personnel et de mortalité, en estimant un taux de progression des rémunérations et un taux d'actualisation financière. En France, le calcul est basé sur une hypothèse d'augmentation des salaires de 3,0 % et un taux d'actualisation de 4,5 % (3,0% et 4,5% respectivement en 2005 et 2004). Par conséquent, la provision enregistrée au bilan consolidé représente la quote-part de l'engagement global restant à la charge du Groupe et correspond à la différence entre l'engagement global, réévalué à chaque clôture sur une base actuarielle, et la valeur nette résiduelle des actifs gérés par le fonds ayant vocation à couvrir partiellement cet engagement.

c) Provisions pour indemnités de fin de contrat de travail en Italie

En application de la législation sociale italienne, une provision pour indemnités de fin de contrat de travail est constituée dans les comptes des sociétés italiennes (58,5 millions d'euros au 31 décembre 2006, 58,4 millions d'euros au 31 décembre 2005 et 52,0 millions d'euros au 31 décembre 2004). L'avantage accumulé est fixé par la loi et représente près d'un mois de rémunération par année de service. Les montants attribués à un salarié sont réévalués chaque année en fonction d'un indice spécifique publié par le gouvernement. Ces montants sont intégralement acquis et payés lors du départ du salarié. Une fois ces montants acquittés, les sociétés n'ont plus aucune dette vis-à-vis dudit salarié.

Le calcul de ces engagements repose sur des hypothèses de rotation du personnel et de mortalité, en estimant un taux de progression des rémunérations et un taux d'actualisation financière. En Italie, ce calcul est basé sur l'hypothèse d'une augmentation des salaires de 3,0% et d'un taux d'actualisation de 4,3% (2,5% et 4,1%, 2,5% et 4,4% respectivement en 2005 et 2004).

d) Provisions pour indemnités de départ à la retraite et autres engagements postérieurs à l'emploi aux États-Unis et au Royaume-Uni

Le Groupe cotise aux États-Unis et en Grande Bretagne à des fonds de pension pour la retraite de ses salariés, ainsi qu'à des assurances vie et de santé en faveur de certains de ses salariés retraités.

Le montant des engagements s'élève à 153,6 millions d'euros au 31 décembre 2006 (154,6 millions d'euros au 31 décembre 2005, 136,0 millions d'euros au 31 décembre 2004). Ce montant est couvert par l'actif des fonds de pension, estimé à 109,4 millions au 31 décembre 2006 (106,1 millions d'euros au 31 décembre 2005, 86,0 millions d'euros au 31 décembre 2004), et par des provisions.

Le calcul de ces engagements repose sur des hypothèses de rotation du personnel et de mortalité, en estimant un taux de progression des rémunérations et un taux d'actualisation financière. Aux États-Unis, le calcul est fondé sur une hypothèse d'augmentation des salaires de 4,3%, un taux d'actualisation de 5,8% et un rendement attendu de l'actif des plans de 7,0%. Au Royaume-Uni, les hypothèses retenues sont une augmentation des salaires de 4,1% et un taux d'actualisation de 5,1%.

18) Emprunts courants

	31 décembre 2006	31 décembre 2005	31 décembre 2004
	<i>(en millions d'euros)</i>		
Prêt syndiqué	138,8	155,6	77,8
Obligation Yankee	0,0	0,0	0,0
Billets de trésorerie	226,9	0,0	0,0
Autres emprunts	425,0	163,7	125,8
	790,7	319,3	203,6

19) Provisions et autres passifs courants

	31 décembre 2006	31 décembre 2005	31 décembre 2004
	<i>(en millions d'euros)</i>		
Dettes fiscales	81,5	80,8	80,2
Salaires et charges sociales	151,5	133,4	139,9
Participation des salariés	10,9	8,1	3,0
Fournisseurs d'immobilisations	13,3	9,6	16,0
Charges à payer	37,2	29,6	18,9
Intérêts non échus	33,8	48,5	39,2
Produits constatés d'avance	4,9	1,7	1,8
Avantages du personnel	7,7	9,6	8,8
Autres dettes	96,0	85,6	55,0
	436,8	406,9	362,8

20) Analyse de certains frais

a) Analyse des frais opérationnels

Les frais opérationnels comprennent, notamment, les catégories de coûts suivantes :

	Exercice clos le 31 décembre 2006	Exercice clos le 31 décembre 2005	Exercice clos le 31 décembre 2004
	<i>(en millions d'euros)</i>		
Consommation de matières premières et composants	(1.120,3)	(946,7)	(807,0)
Salaires et charges sociales	(975,7)	(893,1)	(832,9)
Participation et intéressement des salariés	(31,7)	(27,2)	(27,7)
Total des charges de personnel	(1.007,4)	(920,3)	(860,6)
Amortissement des immobilisations corporelles	(142,0)	(144,0)	(141,8)
Amortissement des immobilisations incorporelles	(101,4)	(111,4)	(133,6)

L'effectif consolidé du Groupe au 31 décembre 2006 est de 30.706 (30.237 au 31 décembre 2005 et 24.775 au 31 décembre 2004).

b) Analyse des autres produits (charges) opérationnels

	Exercice clos le 31 décembre 2006	Exercice clos le 31 décembre 2005	Exercice clos le 31 décembre 2004
	<i>(en millions d'euros)</i>		
Participation et intéressement des salariés	(31,7)	(27,2)	(27,7)
Charges liées aux restructurations	(23,6)	(37,8)	(22,4)
Charges non récurrentes liées à l'introduction en bourse	(9,1)	0,0	0,0
Autres	(45,5)	(27,6)	(27,4)
	(109,9)	(92,6)	(77,5)

21) Coûts financiers

a) Gains (pertes) de change

	Exercice clos le 31 décembre 2006	Exercice clos le 31 décembre 2005	Exercice clos le 31 décembre 2004
	<i>(en millions d'euros)</i>		
Gains (pertes) de change	40,4	(32,3)	5,8

Les gains et pertes de change concernent essentiellement les emprunts non courants, et comprennent en 2006 un gain de change exceptionnel de 30,4 millions d'euros réalisé lors du remboursement des obligations à haut rendement en février 2006.

b) Produits (charges) financiers

	Exercice clos le 31 décembre 2006	Exercice clos le 31 décembre 2005	Exercice clos le 31 décembre 2004
	<i>(en millions d'euros)</i>		
Produits financiers	33,7	25,4	26,1
Charges financières	(157,4)	(242,5)	(270,1)
Variation des justes valeurs des instruments financiers	0,0	36,0	12,6
	(157,4)	(206,5)	(257,5)
	(123,7)	(181,1)	(231,4)

22) Impôts sur les résultats

Le résultat consolidé du Groupe avant impôts et quote-part du résultat des entreprises associées, s'analyse comme suit :

	Exercice clos le 31 décembre 2006	Exercice clos le 31 décembre 2005	Exercice clos le 31 décembre 2004
	<i>(en millions d'euros)</i>		
France	16,5	(47,7)	(88,8)
Etranger	320,8	240,0	160,8
	337,3	192,3	72,0

La charge d'impôt s'analyse comme suit :

	Exercice clos le 31 décembre 2006	Exercice clos le 31 décembre 2005	Exercice clos le 31 décembre 2004
	<i>(en millions d'euros)</i>		
Impôts courants :			
En France	3,5	0,5	0,5
A l'étranger	(103,3)	(84,2)	(68,0)
	(99,8)	(83,7)	(67,5)
Impôts différés :			
En France	27,8	18,8	26,7
A l'étranger	(10,9)	(24,9)	(5,8)
	16,9	(6,1)	20,9
Imposition totale			
En France	31,3	19,3	27,2
A l'étranger	(114,2)	(109,1)	(73,8)
	(82,9)	(89,8)	(46,6)

Le rapprochement entre la charge d'impôt totale de l'exercice et l'impôt calculé au taux normal applicable en France s'analyse comme suit :

	Exercice clos le 31 décembre 2006	Exercice clos le 31 décembre 2005	Exercice clos le 31 décembre 2004
	<i>(Taux d'imposition)</i>		
Taux normal d'imposition en France	34,43%	34,43%	34,93%
Augmentations (diminutions) :			
- impact des taux étrangers	(1,27%)	(0,80%)	(1,35%)
- éléments non imposables	2,44%	7,36%	11,17%
- éléments imposables à des taux spécifiques	2,35%	1,82%	(0,68%)
- autres	(3,95%)	15,94%	(12,08%)
	34,00%	58,75%	31,99%
Effet sur les impôts différés :			
- des changements de taux d'imposition	0,04%	(2,53%)	(7,98%)
- de la reconnaissance ou non d'actifs d'impôts	(9,50%)	(9,50%)	40,72%
Taux d'imposition effectif	24,54%	46,72%	64,73%

Les impôts différés constatés au bilan résultent d'écarts temporels entre les bases comptables et fiscales des actifs et passifs du bilan et s'analysent comme suit :

	31 décembre 2006	31 décembre 2005	31 décembre 2004
	<i>(en millions d'euros)</i>		
Impôts différés constatés en France	(322,6)	(350,8)	(372,2)
Impôts différés constatés à l'étranger	(216,7)	(308,0)	(262,3)
	(539,3)	(658,8)	(634,5)
Origine des impôts différés :			
- amortissement des immobilisations	(36,7)	(97,0)	(91,7)
- déficits fiscaux nets	58,3	34,1	21,3
- participation des salariés	4,5	3,9	2,8
- indemnités de départ à la retraite	21,6	20,3	22,2
- titres subordonnés à durée indéterminée	2,2	11,1	33,5
- brevets	(57,4)	(87,0)	(121,0)
- marques	(558,8)	(551,6)	(546,4)
- provisions pour stocks et créances douteuses	21,4	20,4	12,8
- juste valeur des instruments dérivés	(10,0)	(12,7)	13,3
- effet de conversion	0,8	4,4	16,7
- provisions non déductibles	23,2	13,6	8,4
- marges en stock	10,4	7,8	7,6
- autres	(18,8)	(26,1)	(14,0)
	(539,3)	(658,8)	(634,5)
- dont impôts différés actif	124,6	61,5	62,9
- dont impôts différés passif	(663,9)	(720,3)	(697,4)

Les mouvements d'impôt différé passif sur amortissement des immobilisations en 2006 s'expliquent principalement par le reversement d'un passif d'impôt différé qui avait été reconnu en contrepartie du goodwill dans les comptes d'une filiale italienne lors de l'acquisition de Legrand en 2002.

Les parties courantes et non courantes des impôts différés s'analysent comme suit :

	31 décembre 2006	31 décembre 2005	31 décembre 2004
	<i>(en millions d'euros)</i>		
Impôts différés courants	35,1	36,1	26,5
Impôts différés non courants	(574,4)	(694,9)	(661,0)
	(539,3)	(658,8)	(634,5)

Au 31 décembre 2006, les pertes fiscalement reportables s'analysent comme suit :

	31 décembre 2006	31 décembre 2005	31 décembre 2004
		<i>(en millions d'euros)</i>	
Pertes fiscales reportables reconnues	176,7	103,7	62,1
Actifs d'impôts différés reconnus	58,3	34,1	21,3
Pertes fiscales reportables non reconnues	226,7	393,5	466,2
Actifs d'impôts différés non reconnus (1)	76,4	131,1	156,9
Pertes fiscales reportables totales	403,4	497,2	528,3

(1) dont 20 millions d'euros seront comptabilisés sur le goodwill en cas d'activation.

Comme mentionné en note 13, les émissions de TSDI ont donné lieu à un régime fiscal spécifique, dont les modalités d'application ont été précisées par la loi de finance rectificative 2005.

L'application pour le Groupe de ces modalités l'a conduit à réduire son report fiscal déficitaire de 110 millions d'euros en 2005 et le conduira à le réduire de 62,5 millions d'euros en 2007.

23) Engagements

Le Groupe est impliqué dans un certain nombre de litiges ou de procès découlant de son activité normale. La direction estime avoir correctement provisionné ces risques potentiels, étant précisé qu'aucune provision n'a été constituée pour des litiges ou procès sans fondement et dont l'issue, si elle s'avérait néanmoins défavorable au Groupe, n'aurait pas d'impact significatif sur la situation financière consolidée ou le résultat consolidé.

Procédure judiciaire

En octobre 2003, une procédure judiciaire a été intentée contre le Groupe et deux de ses principaux fournisseurs américains de modules à câblage arrière, au motif que l'un des produits du Groupe – la prise à raccordement rapide – serait dangereux à l'utilisation, devrait être retiré du marché sur le territoire des États-Unis et sa production arrêtée.

Le Groupe a contesté ces allégations qu'il estime non fondées et a déposé une demande reconventionnelle. La prise à raccordement rapide est commercialisée depuis plusieurs années aux États-Unis et n'a fait l'objet d'aucune déclaration d'accident à ce jour. De plus, la direction estime que le demandeur n'apporte aucune preuve de dommage et sa requête ne fait état d'aucun dommage ou accident lié à l'utilisation de ce produit. À l'heure actuelle, le contentieux est examiné par la Cour supérieure (*Superior Court*) de l'État de Californie et la Cour de district (*District Court*) de l'État de Caroline du Sud, Division de Charleston, pour diverses questions de procédure. Le Groupe estime cette plainte sans fondement mais il est encore trop tôt pour évaluer l'issue de la procédure.

Contrats de location simple

Le Groupe exploite certains locaux et équipements dans le cadre de contrats de location simple. Il n'existe aucune restriction spéciale due à de tels contrats de location simple. Les loyers futurs minimaux relatifs aux engagements ne pouvant être résiliés sont payables comme suit :

	31 décembre 2006	31 décembre 2005	31 décembre 2004
		<i>(en millions d'euros)</i>	
A moins d'un an	17,7	17,4	18,3
A plus d'un an	14,0	13,4	16,1
A plus de 2 ans	11,1	9,8	13,1
A plus de 3 ans	8,6	7,1	6,5
A plus de 4 ans	7,0	6,4	4,1
Au-delà	8,4	9,4	11,7
	66,8	63,5	69,8

Engagements d'achat d'immobilisations

Les engagements fermes d'achat d'immobilisations sont de 9,4 millions d'euros à fin décembre 2006.

24) Instruments dérivés financiers

La politique de trésorerie du Groupe est basée sur des principes de gestion globale des risques financiers et prévoit des stratégies spécifiques pour des domaines tels que le risque de taux d'intérêt, le risque de taux de change, le risque de matières premières et l'investissement des excédents de trésorerie. Le Groupe ne détient aucun instrument dérivé financier de nature spéculative, en application de sa politique de ne pas s'engager dans des transactions à des fins de spéculation. En conséquence, toutes les transactions portant sur des instruments financiers sont exclusivement conclues pour les besoins de la gestion de couverture des risques de taux d'intérêt, de taux de change et de matières premières.

a) Risque de taux

	31 décembre 2006	31 décembre 2005	31 décembre 2004
		<i>(en millions d'euros)</i>	
Autres actifs financiers courants :	22,2	33,4	66,2
Swaps miroirs et swap adossés au TSDI 2 & 3	1,6	8,2	25,7
Swaps adossés à d'autres emprunts	12,1	25,2	40,5
Caps (1)	8,5	0,0	0,0
Autres passifs financiers courants :	66,6	59,9	159,1
Swaps adossés aux TSDI 2	8,1	26,4	80,8
Swaps adossés à d'autres emprunts	58,5	33,5	78,3

(1) au 31 décembre 2005, les contrats de caps étaient comptabilisés en diminution des 'Provisions et autres passifs non courants' pour un montant de 4,9 millions d'euros.

Dans le cadre de sa politique de gestion du risque de taux, visant principalement à gérer le risque de hausse des taux d'intérêt, le Groupe répartit sa dette entre montant à taux fixe et montant à taux variable.

Au 31 décembre 2006, la dette financière brute (hors coût d'émission de la dette) se répartit comme suit :

	31 décembre 2006 <i>(en millions d'euros)</i>
Taux fixes	293,8
Taux variables (1)	1.566,8

(1) La dette à taux variable est couverte par des contrats de couverture de taux dont l'échéance n'excède pas trois ans. Ces contrats sont essentiellement des contrats de caps, la politique du Groupe consistant à plafonner la hausse des taux d'intérêt tout en gardant la possibilité de bénéficier d'évolutions de taux plus favorables.

Le portefeuille de contrats de caps est le suivant :

31 décembre 2006 <i>(en millions d'euros)</i>			
Période couverte	Montant couvert	Taux de référence	Taux moyen garanti, prime incluse
Janvier 2007 - Mars 2007	960	Euribor 3 mois	3,26%
Avril 2007 - Juin 2007	860	Euribor 3 mois	3,28%
Juillet 2007 - Mars 2008	660	Euribor 3 mois	3,59%
Avril 2008 - Mars 2009	300	Euribor 3 mois	3,94%

Ces contrats de caps ne remplissant pas les critères de couverture de la norme IAS 39, ils ont été comptabilisés à leur juste valeur au bilan, les variations de la juste valeur étant enregistrées au compte de résultat. L'impact des variations de la juste valeur des instruments financiers sur le résultat du Groupe est un profit de 3 millions d'euros (profit de 1,6 millions d'euros en 2005, perte de 1,9 millions d'euros en 2004), comptabilisé en résultat financier.

Par ailleurs, le Groupe a conclu, avec des contreparties de premier plan, des swaps de taux d'intérêt lui permettant de se prémunir contre les risques de taux pour les TSDI et les obligations Yankee. La valeur de marché de chacun de ces swaps est déterminée sur la base des courbes de taux à la clôture de chaque exercice, taux susceptibles de variations pouvant avoir un effet sur les flux de trésorerie.

Swaps de taux d'intérêt adossés aux titres subordonnés à durée indéterminée (TSDI) (Note 13)

Afin de gérer son exposition aux fluctuations des taux d'intérêt, le Groupe a procédé à la couverture de son obligation de paiement des intérêts au titre des TSDI en recourant à des contrats de swap de taux d'intérêt.

Le montant nominal de ce swap est lié au montant du TSDI capitalisé. Le swap et le TSDI 1 sont arrivés à échéance à la même date, le 19 décembre 2005.

	31 décembre 2006	31 décembre 2005	31 décembre 2004
	<i>(en millions d'euros)</i>		
Swaps de taux adossés aux titres subordonnés			
Montant notionnel	273,2	259,5	730,0
Swaps associés aux TSDI 2 (passifs)	8,1	26,4	80,8
Swaps miroirs et swap adossés au TSDI 2 & 3 (actifs)	1,6	8,2	25,7

Swap de taux d'intérêt adossé aux obligations Yankee à 8,5 % (Note 15)

D'un montant nominal fixe correspondant au montant de l'emprunt, il a pour objet de transformer la rémunération à taux fixe servie aux porteurs des obligations en une rémunération à taux variable indexée sur le Libor sur toute la durée de l'emprunt. La juste valeur de ce swap est l'exacte contrepartie de celle de l'emprunt obligataire.

Du fait de ce contrat de swap, le taux d'intérêt effectif des obligations après exécution du contrat est égal au Libor majoré d'une marge de 0,53 %, soit un taux global de 4,68 % au 31 décembre 2006 (4,52 % au 31 décembre 2005). Début février 2003, le Groupe a conclu un swap de taux devises dans le cadre des obligations Yankee. En conséquence de ce swap, le taux d'intérêt payable sur 350 millions de dollars de principal est fixé à 4,6 % par an. Les 50 millions de dollars résiduels restent assortis d'un coupon variable (Libor majoré de 0,53 %).

En avril 2003, un contrat de novation a été conclu en vertu duquel le Groupe a vendu la tranche relative aux échéances 2008 – 2025 du contrat de swap adossé aux obligations Yankee. En conséquence, à compter de février 2008, les obligations Yankee seront assorties d'un coupon fixe à 8,5 %. Dans le cadre de la gestion de son risque de taux, le Groupe pourra conclure d'autres contrats de swap de taux en fonction de l'évolution des conditions de marché.

	31 décembre 2006	31 décembre 2005	31 décembre 2004
Swap de taux adossé aux obligations yankee			
Montant notionnel (en millions de dollars)	400,0	400,0	400,0
Swaps adossés à d'autres emprunts (actifs) (en millions d'euros)	12,1	25,2	40,5
Swaps adossés à d'autres emprunts (passifs) (en millions d'euros)	58,5	33,5	78,3

b) Risques de change

Le Groupe a mis en place un contrat d'un montant de 11 millions de dollars pour couvrir certains risques de change, à échéance mars 2007.

c) Contrats à terme de matières premières

Le Groupe a conclu des contrats dits 'collar' de montants et de durées limités afin de couvrir une partie de son risque lié à une évolution défavorable des cours du cuivre. Ces contrats arrivent à échéance en juin 2007.

d) Concentration des risques de crédit

Les swaps de taux et les contrats à terme de devises mis en place par le Groupe ont été conclus avec des établissements financiers de premier plan et les risques de contrepartie sont donc considérés comme négligeables, atténuant ainsi le risque de crédit associé à ces transactions.

Comme indiqué à la Note 7, une part importante du chiffre d'affaires est réalisée auprès de deux grands distributeurs. Les autres ventes sont essentiellement réalisées auprès de distributeurs de matériel électrique, mais elles sont diversifiées par le nombre des clients et la dispersion géographique. Le Groupe atténue le risque de crédit en fixant des plafonds de crédit par client, revus régulièrement, et en assurant un suivi rigoureux du recouvrement des créances.

Les autres instruments financiers susceptibles de se traduire par une concentration des risques de crédit sont principalement les disponibilités, les dépôts bancaires et les placements à court terme. Ces actifs sont placés auprès d'établissements financiers de premier plan et bénéficient d'un rating d'au moins A1 auprès de Standard & Poors. Le Groupe suit, en permanence, le niveau de son exposition auprès de chaque établissement concerné.

25) Informations relatives aux parties liées

	31 décembre 2006	31 décembre 2005	31 décembre 2004
		<i>(en millions d'euros)</i>	
Avances et crédits alloués aux dirigeants sociaux	0,0	0,0	0,0
Montant total des rémunérations versées (*)	1,2	1,3	1,2

(*) Rémunérations versées aux membres de la direction générale ainsi qu'aux administrateurs qui assument des responsabilités opérationnelles au sein du Groupe.

Au 31 décembre 2006, les mandataires sociaux de la Société ne détiennent plus d'options de souscription et/ou d'achat d'actions de Legrand France émises en vertu du plan d'options de 1999 et de 2001.

Dans le cadre de l'offre de liquidité sur les options 2001 de Legrand France, offerte à l'ensemble des détenteurs de ces options, les mandataires sociaux ont reçu globalement une somme avant impôts de 2,2 millions d'euros.

Lors de l'acquisition de Legrand France, le 10 décembre 2002, les principaux managers du Groupe étaient indirectement devenus actionnaires de Legrand. Les montants investis ont été payés à leur valeur de marché.

Lors de l'introduction en bourse, les principaux managers sont devenus détenteurs en nom propre d'actions Legrand.

26) Informations par segments géographiques (Note 1 (r))

L'activité du Groupe est exclusivement dédiée à la fabrication et à la commercialisation de produits et systèmes destinés à des installations électriques et à des réseaux d'informations. Les chiffres suivants correspondent au système de reporting consolidé du Groupe.

Exercice clos le 31 décembre 2006 <i>(en millions d'euros)</i>	Zones d'implantation des sociétés du Groupe					Eléments analysés globalement	Total
	France	Europe Italie	Autres	USA / Canada	Reste du monde		
Chiffre d'affaires total	2.425,0	937,6	963,2	696,5	621,5		5.643,8
Dont intra-groupe	(1.316,3)	(223,8)	(214,6)	(42,8)	(109,5)		(1.907,0)
Chiffre d'affaires à tiers	1.108,7	713,8	748,6	653,7	512,0		3.736,8
Coût des ventes	(439,8)	(326,1)	(474,7)	(363,4)	(277,7)		(1.881,7)
Frais administratifs, commerciaux, R&D	(452,3)	(210,4)	(208,1)	(211,7)	(133,1)		(1.215,6)
Autres produits (charges) opérationnels	(50,4)	(14,5)	(7,0)	(14,8)	(23,2)		(109,9)
Résultat opérationnel	166,2	162,8	58,8	63,8	78,0		529,6
- dont amortissements corporels	(57,3)	(27,4)	(19,0)	(20,3)	(16,8)		(140,8)
- dont amortissements incorporels	(2,7)	(5,3)	(0,9)	(1,0)	(2,7)		(12,6)
- dont amortissements des frais de développement	(1,6)	(1,8)	0,0	0,0	0,0		(3,4)
- dont amortissements liés à l'Acquisition de Legrand	(45,4)	(21,9)	(6,5)	(9,5)	(3,3)		(86,6)
- dont charges liées aux restructurations	(5,0)	(2,6)	(3,3)	(3,0)	(9,7)		(23,6)
Gains (pertes) de change						40,4	40,4
Produits (charges) financiers						(123,7)	(123,7)
Impôt sur les bénéfices						(82,9)	(82,9)
Minoritaires et équivalences						(2,4)	(2,4)
Investissements	50,5	30,7	16,1	15,4	18,1		130,8
Frais de développement capitalisés	16,7	5,4	0,0	0,0	0,0		22,1
Actif total						5.936,1	5.936,1
Passif sectoriel	356,6	207,8	126,2	96,8	103,8		891,2

Exercice clos le 31 décembre 2005 <i>(en millions d'euros)</i>	Zones d'implantation des sociétés du Groupe					Eléments analysés globalement	Total
	France	Europe Italie	Autres	USA / Canada	Reste du monde		
Chiffre d'affaires total	2.192,8	817,8	811,6	640,7	454,7		4.917,6
Dont intra-groupe	(1.212,3)	(184,6)	(158,1)	(18,4)	(96,3)		(1.669,7)
Chiffre d'affaires à tiers	980,5	633,2	653,5	622,3	358,4		3.247,9
Coût des ventes	(405,5)	(292,6)	(419,8)	(362,2)	(195,3)		(1.675,4)
Frais administratifs, commerciaux, R&D	(401,0)	(197,1)	(183,9)	(198,5)	(93,7)		(1.074,2)
Autres produits (charges) opérationnels	(42,4)	(1,4)	(17,7)	(16,5)	(14,6)		(92,6)
Résultat opérationnel	131,6	142,1	32,1	45,1	54,8		405,7
- dont amortissements corporels	(57,6)	(30,9)	(21,8)	(19,6)	(12,9)		(142,8)
- dont amortissements incorporels	(1,7)	(4,4)	(1,2)	(1,1)	(0,5)		(8,9)
- dont amortissement des frais de développement	(0,4)	0,0	0,0	0,0	0,0		(0,4)
- dont amortissements liés à l'Acquisition de Legrand	(54,2)	(26,2)	(7,7)	(11,3)	(3,9)		(103,3)
- dont charges liées aux restructurations	(15,3)	(1,6)	(5,7)	(14,4)	(0,8)		(37,8)
Gains (pertes) de change						(32,3)	(32,3)
Produits (charges) financiers						(181,1)	(181,1)
Impôt sur les bénéfices						(89,8)	(89,8)
Minoritaires et équivalences						(1,1)	(1,1)
Investissements	40,2	26,0	15,8	16,6	13,4		112,0
Frais de développement capitalisés	15,1	6,4	0,0	0,0	0,0		21,5
Actif total						5.893,1	5.893,1
Passif sectoriel	323,9	174,3	111,5	97,3	76,9		783,9

Exercice clos le 31 décembre 2004	Zones d'implantation des sociétés du Groupe					Eléments analysés globalement	Total
	France	Europe Italie	Autres	USA / Canada	Reste du monde		
<i>(en millions d'euros)</i>							
Chiffre d'affaires total	1.790,8	764,9	702,6	558,9	349,3		4.166,5
Dont intra-groupe	(855,4)	(168,4)	(138,5)	(19,6)	(58,3)		(1.240,2)
Chiffre d'affaires à tiers	935,4	596,5	564,1	539,3	291,0		2.926,3
Coût des ventes	(392,1)	(279,9)	(366,1)	(312,0)	(155,6)		(1.505,7)
Frais administratifs, commerciaux, R&D	(396,2)	(185,7)	(161,0)	(176,8)	(75,1)		(994,8)
Autres produits (charges) opérationnels	(48,6)	(2,9)	(5,0)	(15,3)	(5,7)		(77,5)
Résultat opérationnel	98,5	128,0	32,0	35,2	54,6		348,3
- dont amortissements corporels	(61,9)	(25,7)	(20,9)	(21,7)	(10,3)		(140,5)
- dont amortissements incorporels	(2,7)	(4,8)	(0,9)	(1,2)	(0,4)		(10,0)
- dont amortissement des frais de développement	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		0,0
- dont amortissements liés à l'Acquisition de Legrand	(69,7)	(29,5)	(8,8)	(12,6)	(4,3)		(124,9)
- dont charges liées aux restructurations	(14,2)	(0,8)	3,9	(10,4)	(0,9)		(22,4)
Gains (pertes) de change						5,8	5,8
Produits (charges) financiers						(231,4)	(231,4)
Impôt sur les bénéfices						(46,6)	(46,6)
Minoritaires et équivalences						1,4	1,4
Investissements	32,6	23,8	15,6	13,0	10,7		95,7
Frais de développement capitalisés	12,6	4,5	0,0	0,0	0,0		17,1
Actif total						5.364,5	5.364,5
Passif sectoriel	312,1	143,8	95,4	64,1	58,7		674,1

27) Informations trimestrielles – non auditées

a) Chiffre d'affaires trimestriel par zone – non audité

	Legrand		
	1er trimestre	1er trimestre	1er trimestre
	2006	2005	2004
	<i>(en millions d'euros)</i>		
France	283,6	251,8	242,5
Italie	202,9	167,7	167,4
Autres pays d'Europe	180,5	140,6	129,7
USA / Canada	163,6	130,5	122,4
Reste du monde	110,0	75,0	68,4
Total	940,6	765,6	730,4

	Legrand		
	2ème trimestre	2ème trimestre	2ème trimestre
	2006	2005	2004
	<i>(en millions d'euros)</i>		
France	284,9	257,5	239,2
Italie	191,5	165,5	160,1
Autres pays d'Europe	183,6	150,7	142,3
USA / Canada	176,8	158,6	143,8
Reste du monde	115,9	84,7	70,4
Total	952,7	817,0	755,8

Legrand			
	3ème trimestre 2006	3ème trimestre 2005	3ème trimestre 2004
		<i>(en millions d'euros)</i>	
France	253,8	226,4	217,7
Italie	159,4	139,4	138,1
Autres pays d'Europe	181,4	144,7	145,3
USA / Canada	166,7	171,9	144,4
Reste du monde	127,1	92,5	71,5
Total	888,4	774,9	717,0

Legrand			
	4ème trimestre 2006	4ème trimestre 2005	4ème trimestre 2004
		<i>(en millions d'euros)</i>	
France	286,4	244,8	236,0
Italie	160,0	160,6	130,9
Autres pays d'Europe	203,1	217,5	146,8
USA / Canada	146,6	161,3	128,7
Reste du monde	159,0	106,2	80,7
Total	955,1	890,4	723,1

b) Comptes de résultat trimestriels – non audités

Legrand			
	1er trimestre 2006	1er trimestre 2005	1er trimestre 2004
		<i>(en millions d'euros)</i>	
Chiffre d'affaires	940,6	765,6	730,4
Charges opérationnelles			
Coût des ventes	(465,4)	(379,5)	(370,5)
Frais administratifs et commerciaux	(246,5)	(200,1)	(189,6)
Frais de recherche et développement	(60,5)	(58,8)	(58,6)
Autres produits (charges) opérationnels	(26,5)	(21,2)	(17,4)
Résultat opérationnel	141,7	106,0	94,3
Charges financières	(53,0)	(53,6)	(64,5)
Produits financiers	6,4	6,5	6,5
Gains (pertes) de change	5,8	(11,9)	(1,3)
Perte sur extinction de dette	(109,0)	0,0	0,0
Charges financières (nettes)	(149,8)	(59,0)	(59,3)
Quote-part du résultat des entreprises associées	0,5	0,0	0,3
Résultat avant impôts	(7,6)	47,0	35,3
Impôts sur les résultats	(27,0)	(20,5)	(10,8)
Résultat net de l'exercice	(34,6)	26,5	24,5
Résultat net revenant à :			
-Legrand	(35,3)	26,1	24,2
-Intérêts minoritaires	0,7	0,4	0,3

	Legrand		
	2ème trimestre	2ème trimestre	2ème trimestre
	2006	2005	2004
	<i>(en millions d'euros)</i>		
Chiffre d'affaires	952,7	817,0	755,8
Charges opérationnelles			
Coût des ventes	(474,4)	(417,5)	(385,1)
Frais administratifs et commerciaux	(249,7)	(213,9)	(192,5)
Frais de recherche et développement	(59,7)	(60,0)	(58,6)
Autres produits (charges) opérationnels	(27,6)	(18,4)	(13,8)
Résultat opérationnel	141,3	107,2	105,8
Charges financières	(36,7)	(48,6)	(65,3)
Produits financiers	9,4	8,0	6,4
Gains (pertes) de change	15,9	(12,1)	(7,8)
Perte sur extinction de dette	0,0	0,0	0,0
Charges financières (nettes)	(11,4)	(52,7)	(66,7)
Quote-part du résultat des entreprises associées	0,0	0,4	1,0
Résultat avant impôts	129,9	54,9	40,1
Impôts sur les résultats	(30,7)	(20,6)	(24,8)
Résultat net de l'exercice	99,2	34,3	15,3
Résultat net revenant à :			
-Legrand	98,6	33,5	14,8
-Intérêts minoritaires	0,6	0,8	0,5

	Legrand		
	3ème trimestre	3ème trimestre	3ème trimestre
	2006	2005	2004
	<i>(en millions d'euros)</i>		
Chiffre d'affaires	888,4	774,9	717,0
Charges opérationnelles			
Coût des ventes	(446,2)	(400,3)	(367,5)
Frais administratifs et commerciaux	(232,8)	(193,6)	(182,4)
Frais de recherche et développement	(56,3)	(56,6)	(56,5)
Autres produits (charges) opérationnels	(19,9)	(24,8)	(21,4)
Résultat opérationnel	133,2	99,6	89,2
Charges financières	(35,4)	(59,0)	(61,4)
Produits financiers	8,5	7,4	6,6
Gains (pertes) de change	2,3	(4,0)	2,0
Perte sur extinction de dette	0,0	0,0	0,0
Charges financières (nettes)	(24,6)	(55,6)	(52,8)
Quote-part du résultat des entreprises associées	0,1	0,4	0,9
Résultat avant impôts	108,7	44,4	37,3
Impôts sur les résultats	(24,8)	(21,3)	(19,6)
Résultat net de l'exercice	83,9	23,1	17,7
Résultat net revenant à :			
-Legrand	83,2	22,5	17,5
-Intérêts minoritaires	0,7	0,6	0,2

	Legrand		
	4ème trimestre 2006	4ème trimestre 2005 <i>(en millions d'euros)</i>	4ème trimestre 2004
Chiffre d'affaires	955,1	890,4	723,1
Charges opérationnelles			
Coût des ventes	(495,7)	(478,1)	(382,6)
Frais administratifs et commerciaux	(248,7)	(228,0)	(196,4)
Frais de recherche et développement	(61,4)	(63,2)	(60,2)
Autres produits (charges) opérationnels	(35,9)	(28,2)	(24,9)
Résultat opérationnel	113,4	92,9	59,0
Charges financières	(32,3)	(45,3)	(66,3)
Produits financiers	9,4	3,5	6,6
Gains (pertes) de change	16,4	(4,3)	12,9
Perte sur extinction de dette	0,0	0,0	(50,7)
Charges financières (nettes)	(6,5)	(46,1)	(97,5)
Quote-part du résultat des entreprises associées	0,2	0,5	0,4
Résultat avant impôts	107,1	47,3	(38,1)
Impôts sur les résultats	(0,4)	(27,4)	8,6
Résultat net de l'exercice	106,7	19,9	(29,5)
Résultat net revenant à :			
-Legrand	105,5	19,3	(29,7)
-Intérêts minoritaires	1,2	0,6	0,2

28) Evénements postérieurs à la clôture

En janvier 2007, le Groupe a annoncé :

- sous réserve de l'accord des autorités compétentes, l'acquisition de HPM, n°2 de l'appareillage électrique en Australie et en Nouvelle Zélande. Avec des implantations à Sydney, Melbourne et Auckland, HPM emploie 875 personnes et a réalisé un chiffre d'affaires d'environ 100 millions d'euros en 2006.

- l'acquisition de UStec, spécialiste des solutions globales pour la distribution des réseaux 'Voix Données Images' dans le logement, basé dans l'état de New York. UStec réalise un chiffre d'affaires d'environ 12 millions de dollars.



Siège social
128, avenue de Lattre de Tassigny
87045 Limoges cedex
France
Tél. : + 33 (0) 5 55 06 87 87
Fax : + 33 (0) 5 55 06 88 88

www.legrandelectric.com